

L'ÉCHO

DE FONBEAUZARD



MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE
N°93 - Juin 2021 - www.ville-fonbeauzard.fr - 05 61 70 23 38

Environnement
« Fonb'au Vert », le Plan Vert communal 2021-2026

Service
Avec Fonbo Line, restez en ligne avec la mairie

Finances
Budget prévisionnel 2021

Culture
Danse, fête du livre, jazz, hommage à Claude Nougaro,
c'est reparti !

Revoilà notre antenne-relais / Compte-rendu en bref du Conseil municipal / Les 20 et 27 juin, aux urnes citoyens ! / Du 24 au 27 juin, la fête foraine revient / Info conso électricité / Journée mondiale du nettoyage de la planète : à vos sacs, prêts, venez ! / Piqûre de rappel sur les moustiques tigres / Derniers travaux avant l'arrivée du nouveau bus Linéo 10 / Ça bouge les mercredis au centre de loisirs / Forum des Associations : à vos agendas !



L'Édito du Maire

“

Chères Bauzifontines, chers Bauzifontins,

En ce mois de juin se profile une nouvelle étape du déconfinement au goût de résurrection pour de nombreux Bauzifontins. Même si ce n'est pas encore le retour à la vie d'avant, une certaine idée de l'art de vivre à la française reprend peu à peu ses droits.

Le 19 mai puis le 9 juin, un certain nombre de restrictions ont été allégées : couvre-feu décalé à 21 h puis à 23 h, réouverture des commerces, des terrasses et salles de restaurants, des cinémas, des musées ainsi que de certains établissements sportifs. Mais les rassemblements de plus de dix personnes restent encore interdits. Le 30 juin, nous franchirons la dernière phase du confinement avec la levée définitive du couvre-feu. Et nous verrons pour cet été la décision qui sera prise pour le port du masque.

Tant attendue également, la reprise progressive des activités de nos associations, des activités sportives de plein air et en salle, et des manifestations collectives. A Fonbeauzard, nous marquerons ce tempo avec un spectacle original de danse le 19 juin et la fête foraine du 24 au 27 juin. A découvrir dans ce numéro de L'Echo !

Dans ce contexte, mais aussi au vu des signaux d'alerte qui persistent dans le sud-ouest et de la circulation des variants du Covid, la vigilance et un comportement mesuré de la part de chacun restent toutefois de mise pour éviter une recrudescence de la pandémie. La vaccination s'accélère et est désormais ouverte à tous : elle reste le sésame de l'immunité collective qui nous permettra de sortir définitivement de cette crise. Je vous invite donc à vous faire vacciner au plus tôt, pour votre santé et celle des autres.

Autre temps fort de ce mois de juin, les élections régionales et départementales qui auront lieu les 20 et 27 juin. Nous mettons tout en œuvre pour que leur déroulement s'opère dans le plus strict respect des protocoles sanitaires afin de vous garantir la sécurité nécessaire dans les bureaux de vote.

Nous savons que notre économie et notre société resteront durablement marquées par ces presque deux années de crise. Il en va de même pour les finances municipales. Notre municipalité a présenté, débattu et voté son budget en constatant les baisses de recettes de la commune, la situation financière et en actant certaines décisions. Pour votre bonne compréhension, je m'en explique en page 6 de ce magazine.

Vous y trouverez également un grand dossier consacré à « Fonb'au vert », le Plan Vert 2021-2026 que nous allons déployer pour continuer à protéger le cadre de vie et l'environnement de notre commune. Enfin, nous vous présentons « Fonbo Line », notre nouveau service de proximité, d'écoute et de participation citoyenne. Nous vous laissons découvrir plein d'autres informations !

Bonne lecture, bon été, ensemble et protégés !

Robert GRIMAUD

Maire de Fonbeauzard

SOMMAIRE

L'EDITO DU MAIRE	2
INFOS MUNICIPALES	3/14
CADRE DE VIE & URBANISME	15/23
EDUCATION, ENFANCE & JEUNESSE ...	24/25
VIE LOCALE & ASSOCIATIVE	26/28
CULTURE	29/31

Mairie de Fonbeauzard

Place Simon Montariol - 31140 Fonbeauzard

Tél 05 61 70 23 38 - www.ville-fonbeauzard.fr

Magazine d'information municipale diffusé gratuitement. Directeur de la publication : Robert Grimaud / Responsable de la rédaction, création, mise en page : Patrick Barrau / Impression : Francis Oules - Mairie de Fonbeauzard / Crédits photos/pictos : Freepik, Pixabay, Mairie de Fonbeauzard

Tirage : 1 700 exemplaires imprimés sur papier PEFC



L'antenne après l'incendie

Revoilà notre antenne-relais !

Dans la nuit du 28 janvier, un incendie criminel a totalement mis hors service l'antenne-relais de téléphonie installée dans le bois de Fonbeauzard. Cas non isolé, puisque notre commune compte parmi les 6 du département touchées par ce type de destruction volontaire en moins d'un an. A ce jour, l'enquête de gendarmerie est toujours en cours.

Privés depuis de réseau, les bauzifontins peuvent se réjouir : une nouvelle antenne va être installée en ce mois de juin ! Comme précisé par nos services à tous ceux qui ont contacté la mairie, une installation provisoire d'un pylône pour 4 à 5 mois n'était pas possible compte

tenu des délais d'étude, d'instruction de permis de construire et du coût injustifié pour une si courte période.

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, la nouvelle antenne sera équipée de la 5G pour s'inscrire dans le plan national de déploiement de cette nouvelle technologie.

L'entreprise Circet à Colomiers assurera le montage du nouveau pylône autoportant de 42 m de haut pour le compte de SFR, Orange, Bouygues et Free . Le coût des travaux est de l'ordre de 200 000€ HT, entièrement pris en charge par les opérateurs.

Annulation à effet immédiat du PLUi-H



Après quatre ans de concertation, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat (PLUi-H) avait été voté en avril 2019 à l'unanimité des 37 communes de Toulouse Métropole. Il se substituait alors aux anciens PLU et POS communaux. Tenant compte des besoins d'habitat liés à la croissance démographique de notre métropole, de la préservation des ressources naturelles, des mobilités et du niveau de services et d'équipements, il était devenu le document commun de planification et d'urbanisme réglementaire qui définissait un projet urbain et fixait les grandes orientations d'aménagement et d'habitat sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Par ses décisions du 30 mars et 21 mai 2021, le Tribunal administratif de Toulouse a annulé définitivement le PLUi-H avec effet immédiat, rejetant ainsi la demande de la Métropole d'un délai pour l'application de cette annulation.

Cette décision est lourde de conséquence pour la Métropole et ses habitants ; c'est pourquoi Toulouse Métropole va faire appel de ce jugement très prochainement auprès de la Cour administrative d'appel

de Bordeaux et déposera auprès de cette juridiction une requête en sursis à exécution. Mais cet appel n'est pas suspensif de l'application immédiate de l'annulation.

L'ambition des communes reste cependant intacte pour assurer le développement de notre Métropole, la mixité sociale et la protection de la nature en ville. Les 37 maires de la Métropole vont se réunir autour du Président Jean-Luc Moudenc pour déterminer la façon la plus volontariste de poursuivre ces objectifs dans le cadre juridique nouveau créé par la décision des juges.

L'annulation du PLUiH entraîne donc :

- le remise en application immédiate des documents d'urbanisme (PLU ou POS) antérieurs à 2019 et propres à chaque commune. A Fonbeauzard, il s'agit de notre PLU de 2007, modifié en 2008. Vous pouvez le consulter sur le site de la commune « www/ville-fonbeauzard.fr », rubrique Urbanisme. Pour toutes questions relatives à un dépôt de permis de construire, le service Urbanisme de la mairie reste à votre écoute au 05 61 70 72 77 ;
- l'annulation des procédures d'évolution du PLUi-H qui étaient en cours au 20 mai (modification simplifiée et modification n°1) et la clôture de la concertation associée à la modification n°1.

Notre commune restera vigilante sur les futurs dossiers d'urbanisme déposés en mairie afin qu'ils soient respectueux de l'environnement et de la réglementation du Code de l'urbanisme.

Un nouveau PLUi-H va être mis à l'étude en concertation pour corriger ce qui doit l'être et les futures décisions prises par les 37 communes vous seront régulièrement exposées.

Comment bien choisir sa boîte aux lettres ?



Afin de rendre la distribution du courrier plus facile et plus efficace, les boîtes aux lettres doivent être correctement placées, posséder des formats et des ouvertures pouvant accueillir tous les types courants de courrier.

Les boîtes aux lettres en maison individuelle et en immeuble collectif, construits à partir du 12/07/1979, doivent disposer d'une serrure agréée par La Poste et répondre aux normes AFNOR (NF D 27 404 et NF D 27 405). Si vous êtes locataire, c'est au propriétaire ou au syndic de fournir et de poser à sa charge votre boîte aux lettres, normalisée ou non.

Leurs dimensions normalisées sont les suivantes :

- dimensions minimales de la boîte : 26 x 26 x 34 cm
- porte-nom : minimum 10 x 2.4 cm
- fente : minimum hauteur 3 cm x longueur 22 cm

Pour être accessibles, les boîtes aux lettres doivent être placées en limite de chaque propriété, en bordure d'une voie ouverte à la circulation, à un niveau accessible aux véhicules automobiles et comporter de façon claire et lisible, les noms des occupants. Fixée au mur ou sur poteau, la pose d'une boîte aux lettres doit respecter les côtes suivantes :

- face inférieure : minimum à 1 mètre du sol,
- face supérieure : maximum à 1.50 mètre au plus,
- pour les occupants personnes à mobilité réduite (PMR), fixation entre 0,90 et 1.30 mètre de hauteur.



Nouveau jour de permanence du CBE

L'association CBE Nord 31 peut vous aider et favoriser votre retour à l'emploi.

Désormais, les permanences en mairie sont assurées :

- **le mardi** : 9h/12h, sur RDV avec Sandrine Polisset (05 62 75 38 37)
- **Et toujours le vendredi** : 9h/12h, sur RDV avec Christine Bergaud (05 62 72 38 37)

Ateliers maintenus en juin en attendant le forum « Ensemble pour l'emploi » du 21 septembre



Pour la 4ème année, les communes d'Aucamville, Fonbeuzard, Launaguet, L'Union et Saint-Jean s'associent autour du forum « Ensemble pour l'emploi » qui vise à créer un espace de rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises en recherche de candidats sur le Nord toulousain. Soutenu par la Région Occitanie et Toulouse Métropole, ce Forum est organisé en partenariat avec la Mission Locale, Pôle Emploi, CAP Emploi, les associations EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) et Trajectoire.

Initialement prévu pour le 25 mai, ce Forum du recrutement a dû être annulé en raison des conditions sanitaires et est reprogrammé au mardi 21 septembre.

Cependant, organisé en amont, plusieurs conférences et ateliers gratuits, collectifs ou individuels, ont pu être maintenus courant mai et 3 autres se tiendront le 15 juin :

► Atelier « Accélérer sa visibilité et sa recherche d'emploi avec les réseaux sociaux-professionnels »

- Objectif : optimiser sa présence en ligne pour décrocher un emploi
- 2 sessions au choix : 9h30-12h30 ou 14h-17h
- Lieu : Mairie d'Aucamville (Place J. Bazerque)
- Inscription (places limitées) : ecoemploi@ville-aucamville.fr 05 62 75 94 94

► Conférence « Présentation de l'alternance »

- Objectif : tout savoir sur les contrats d'apprentissage et d'alternance (modalités, offres, rencontres avec des recruteurs et témoignages)
- De 9h à 12 h
- Lieu : foyer municipal d'Aucamville (rue J. Jaurès)
- Inscription (places limitées) : ecoemploi@ville-aucamville.fr 05 62 75 94 94

► Atelier d'accompagnement sur l'alternance

- Objectif : les clés pour trouver un contrat d'alternance (outils de recherche, CV, lettre de motivation, préparation d'entretien)
- De 14h à 17 h
- Lieu : mairie de Fonbeuzard (place S. Montariol)
- Inscription (places limitées) : ecoemploi@ville-aucamville.fr 05 62 75 94 94



Finances : gestion rigoureuse et décisions pragmatiques

En fonction de ses recettes et de ses besoins de développement, notre commune a toujours su engager les investissements nécessaires en équipements et en infrastructures tout en maîtrisant ses dépenses. Aujourd'hui, après une année 2020 de crise économique aux conséquences inévitables et dans un contexte financier général serré, l'objectif est le maintien de notre solvabilité par des mesures appropriées. Le 8 avril, le Conseil municipal a voté et adopté le budget primitif pour 2021, moment clé de la vie communale. Après le vote du compte administratif 2020, ce budget statue sur nos dépenses et nos recettes, et acte les décisions de gestion.

Budget 2020

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- des charges sanitaires Covid (masques aux personnels et aux habitants, gel hydroalcoolique, produits spécifiques d'entretien, protections diverses...)
- des heures supplémentaires du personnel communal (accueil des enfants et entretien renforcé des écoles) et pas de baisse des charges habituelles de personnel puisque le secteur public n'a pas bénéficié du chômage partiel.
- légère des charges de maintenance des bâtiments publics par moindre usage (chauffage/électricité)
- des autres coûts de gestion générale par maintien des efforts
- = Hausse de seulement + 0.7% des dépenses de la commune

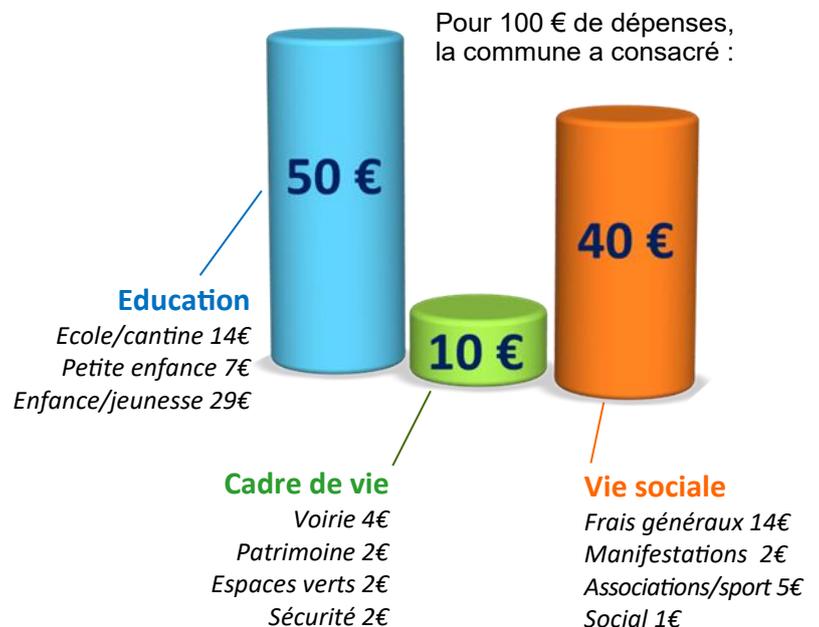
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- de 30 % des recettes municipales (cantine, ALAE...)
- de 2.65 % des recettes fiscales communales (impôts locaux, taxes, subventions)
- des autres recettes de gestion et de compensation de charges
- = Perte de - 4.55 % des recettes de la commune

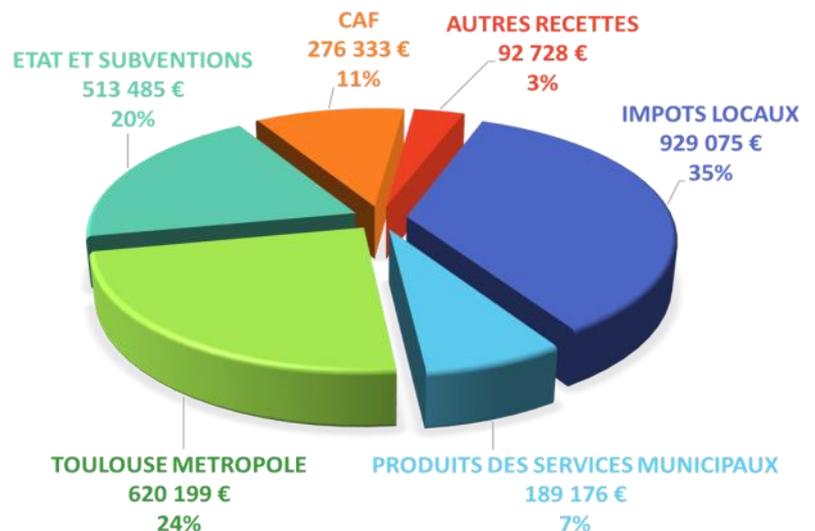
DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Achat de matériels techniques, roulants, scolaire et sportif (140 000€)
Remboursement du capital de la dette et prêt relais (261 500€).
Financement des déficits d'investissements antérieurs (355 330€)
- + Subventions Etat, Département, remboursement TVA et taxes, emprunt (327 250€)
Excédents antérieurs de fonctionnement (192 000€)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020





5 questions

à Robert Grimaud
Maire de Fonbeauzard

« Nous avons pris des décisions en conscience, avec pragmatisme et lucidité »

De quoi faut-il tenir compte pour un budget communal ?

Pour prévoir un budget, il faut tenir compte de 3 choses. Tout d'abord, des besoins liés au fonctionnement normal de la commune : charges de personnel, entretien des bâtiments, électricité, eau, fournitures, espaces verts, cantine scolaire, caisse des écoles, subventions aux associations, dotations sociales, intérêts des emprunts... Ensuite, des besoins à venir de la commune pour maintenir en état ses équipements, pour se doter de nouvelles infrastructures bâties mais aussi d'équipements pour améliorer le cadre de vie des habitants. Enfin tenir compte des conditions financières qui pèsent sur le niveau de ses ressources pour assurer le financement de tous ses besoins.

Quelle est la situation de notre commune au regard de tous ses éléments ?

Il faut savoir que nous subissons un contexte fiscal national et local qui ne va pas dans le sens de l'augmentation des ressources pour notre commune. Les réformes des collectivités publiques et la loi de finance 2020 sur la suppression de la taxe d'habitation confirment pour 2021 la baisse des dotations diverses de l'Etat et des collectivités territoriales, les deux étant contraintes à une rigueur budgétaire et à des choix qui nous impactent.

Quelles sont donc les conséquences financières ?

Nos finances vont subir une baisse de près de 42 000 € de recettes provenant des impôts locaux et de 9 700€ de Dotation Globale de Fonctionnement en provenance de

l'Etat, soit une perte de ressources d'environ 52 000€... Ensuite, Fonbeauzard a pourvu dans les précédents mandats que j'ai conduits, à de nombreux équipements qui placent notre commune aujourd'hui à un niveau très honorable pour notre strate de population (< 3500 habitants). Cela influe inévitablement sur le niveau de nos emprunts et donc sur celui de notre dette actuelle. Laquelle s'est malheureusement vue amplifiée par le financement escompté d'un projet mais qui n'a pas été honoré. Au final, notre commune connaît à fin 2020 un déficit structurel d'investissement de 254 700€.

Que proposez-vous comme solution ?

Il est impératif de reconstituer l'épargne de notre commune et sa capacité d'autofinancement positive pour l'équilibre de nos finances communales et résorber progressivement le déficit constaté. C'est pourquoi nous avons pris des décisions en conscience, avec pragmatisme et lucidité.

Et quelles sont ces décisions ?

La première est l'augmentation de 10 % du taux d'imposition de notre taxe foncière communale. Croyez-moi, recourir à l'imposition des contribuables bauzifontins n'est pas une décision évidente et simple, et ce d'autant que ce n'est pas dans les habitudes de notre municipalité. Compte tenu des bases d'imposition des bauzifontins l'augmentation de la taxe foncière va être relativement limitée puisqu'elle représentera entre 80 € et 150 € par foyer fiscal.

Quelle est la seconde décision ?

La mise en vente de 2 terrains communaux de 500 m² chacun, à côté du cimetière, et qui ont vocation à recevoir des maisons individuelles pavillonnaires. Le prix de vente global est estimé à 320 000€ minimum. Nous recourons ainsi à la vente de ce patrimoine foncier communal qui représente une opportunité non négligeable de part l'apport financier généré.

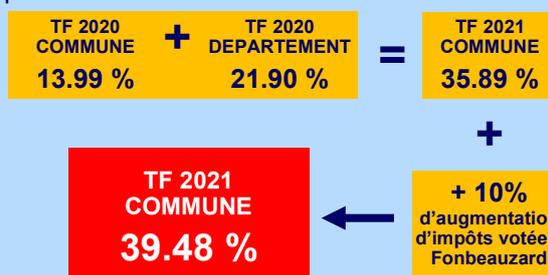
LES 3 NOUVEAUX TAUX DE FISCALITE LOCALE EN 2021 SUR VOTRE FEUILLE D'IMPÔTS

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION (TH)

- 80 % des foyers sont exonérés depuis l'an dernier.
- Pour les 20% de foyers restant, exonération de 30 % en 2021 (65 % en 2022, puis 100 % en 2023)
- La TH n'est plus perçue par les communes.

TRANSFERT AUX COMMUNES DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DU DÉPARTEMENT (TF)

Pour compenser la perte de recettes de la taxe d'habitation, la commune récupère dès 2021 la taxe foncière perçue jusqu'ici par le Département. En 2021, votre nouveau taux passera à :



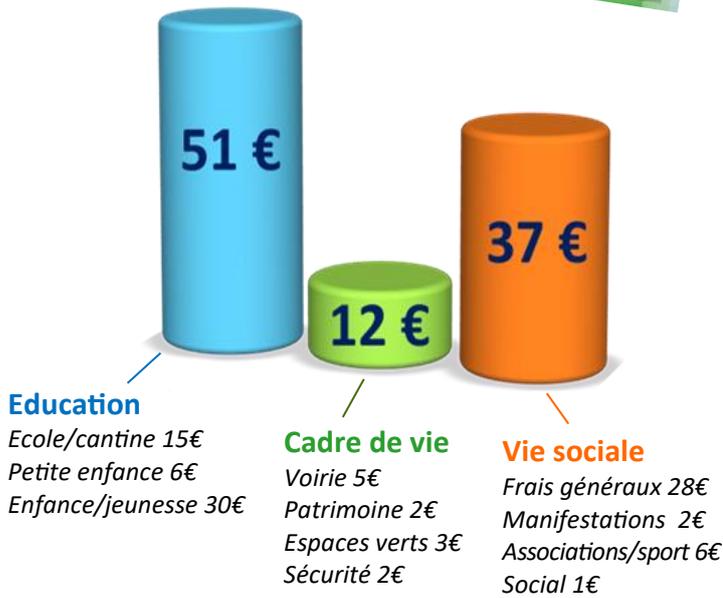
RÉFORME DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Pour harmoniser les 8 taux de TEOM actuels, Toulouse Métropole a décidé d'un taux unique de 8.10 %. Une partie de cette taxe est transférée sur la taxe foncière métropolitaine.

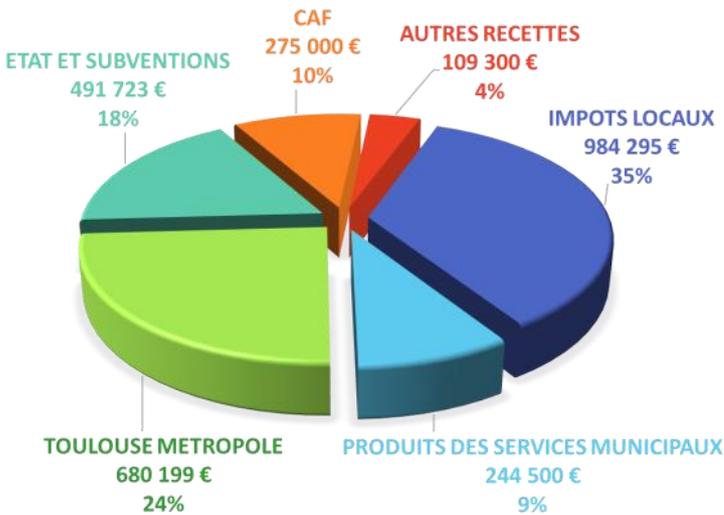


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

Pour 100 € de dépenses, la commune consacrera :



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



LES INVESTISSEMENTS 2021

Dans les précédents mandats, de nombreux et importants équipements ont été réalisés : nouvelle mairie, nouvelle salle des fêtes Gentillet, construction du centre de loisirs et de la structure multi-accueil, réhabilitation de la salle Clairefontaine, extension et rénovation du groupe scolaire, aires de jeux, nouveau tennis, nouveau logement d'urgence du CCAS...

En 2021, au vu de la situation financière et des besoins, une pause sur les gros investissements sera faite et seuls les investissements nécessaires ou à achever seront privilégiés.



Equipements pour bâtiments municipaux
+ de **13 000€**



Matériels pour le groupe scolaire
env. **16 000€**



Achèvement de travaux au tennis
+ env. **11 500€**



Travaux d'entretien et aménagement voirie
118 000€



Enfouissement des réseaux électriques ch. de Raudelauzette
env. **40 000€**

La situation financière* de Fonbeauzard par habitant comparée à la moyenne des villes de notre strate de population

(*) Sur la base du budget primitif 2021.
Données strate : impots.gouv.fr
Strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU).
Dernier exercice connu : 2019.
Source Insee au 01/01/21 : 2 993 habitants à Fonbeauzard

	FONBEAUZARD	COMMUNES DE NOTRE STRATE
DETTE ANNUELLE EN COURS	74 €	91 €
CAPITAL EMPRUNTÉ RESTANT DÙ (ENCOURS)	662 €	703 €
IMPÔTS & TAXES	329 €	395 €
DOTATIONS D'ÉTAT (DGF)	107 €	146 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	929 €	927 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	848 €	760 €
CAPACITÉ DE DÉSENNDETTEMENT	8.1 ans	6.2 ans



Pour des vacances en toute sérénité, pensez-y !

Vous partez bientôt en vacances ? Afin de prévenir les éventuels cambriolages, ayez le réflexe du dispositif gratuit Opération Tranquillité Vacances (OTV). Proposé par la Police nationale et la Police municipale ainsi que par la Gendarmerie, ce service se charge de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie.

Les ASVP de la commune (Sandy Danjou-Lopés et Stéphane Domange) sont à votre disposition pour toute information, mais aussi pour réceptionner votre inscription et faire le lien avec la Gendarmerie. Ils feront régulièrement des tournées de surveillance devant votre habitation en collaboration avec la Gendarmerie de Castelginest.

Pour bénéficier de ce service, vous devez remplir un formulaire à retirer, soit auprès des ASVP en mairie de Fonbeauzard, soit directement à la Brigade de Gendarmerie de Castelginest. Attention, le formulaire est à remettre au moins 2 jours avant votre départ en congés.



Recueillement du 8 mai malgré la crise

C'est en comité restreint que c'est déroulée la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 à Fonbeauzard en présence du maire Robert Grimaud, d'élus de la municipalité, de Victor Denouvion, conseiller départemental du canton et de la Lieutenante Lorraine Schulz, commandant la brigade de gendarmerie de Castelginest. Hommage a été ainsi rendu aux combattants courageux et héroïques de la 2ème guerre mondiale au travers d'un dépôt de gerbe, de la lecture du message de la ministre des Armées et d'une minute de silence.



Compte-rendu en bref du conseil municipal

Les principales délibérations et informations suivantes ont été adoptées et données lors des trois derniers conseils municipaux.

Conseil municipal du 08/04/2021

- ▶ Adhésion au groupement de commande de Toulouse Métropole pour les achats de gaz et d'électricité.
- ▶ Adoption d'une motion pour le maintien des forces de Gendarmerie sur le territoire de Fonbeauzard.
- ▶ Mise en place d'un Pacte de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses communes membres permettant d'assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité et d'améliorer la flexibilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal.
- ▶ Vote du budget primitif 2021 de la commune et du budget annexe Caisse des écoles.
- ▶ Vote des taux d'imposition des taxes de fiscalité locale de la commune pour 2021 portant augmentation de 10% du taux sur le foncier bâti et non bâti.

Conseil municipal du 06/05/2021

- ▶ Attribution du marché en procédure adaptée pour la téléphonie permettant une maîtrise du budget communal d'accès internet, téléphonie fixe, téléphonie et flotte mobile.
- ▶ Adoption d'un vœu pour des cirques sans animaux sauvages et un meilleur respect des lois par les cirques itinérants sur le territoire.
- ▶ Adoption d'une enveloppe annuelle pour la formation des élus municipaux égale à 2 % du montant des indemnités.
- ▶ Information sur la participation de la commune au 4ème Forum intercommunal de l'Emploi et aux ateliers d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi.
- ▶ Information sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde pour l'information préventive et la protection de la population en cas d'évènement de sécurité civile.

Conseil municipal du 03/06/2021

- ▶ Lancement de la procédure de mise en vente de 2 parcelles communales de 500m² chacune situées rue des Acacias.
- ▶ Accord pour le lancement de la 2ème tranche de travaux d'effacement des réseaux éclairage/télécom chemin de Raudelauzette.
- ▶ Remplacement des projecteurs du terrain de foot pour mise aux normes de la Fédération.

NUMEROS D'URGENCE



► ELECTRICITE / ENEDIS

Clients particuliers
09.69.32.18.65

► ELECTRICITE / ERDF

Dépannage urgence sécurité
(fils au sol, panne compteur, coffrets
ou poteaux endommagés...)
09 72 67 50 31

► GAZ

Dépannage 24h/24 -7jours/7
(odeur de gaz, manque de gaz...)
0800 47 33 33

► EAU POTABLE (Véolia)

05.61.800.902

► ASSAINISSEMENT (Eau de Toulouse Métropole)

Pluvial, tout à l'égout
05 61 201 201

► TELEPHONE

Centrale téléphonique (dégâts voie
publique, poteaux, câbles au sol...
0800.083.083 ou 1013

► SAMU 15

► POLICE SECOURS 17

► POMPIERS 18

► SAMU+POLICE+POMPIERS POUR SOURDS & MALENTENDANTS 114

► PHARMACIES DE GARDE 32 37

► MEDECINS DE GARDE 39 66

► AUTRES NUMEROS



Tribune d'expression

En application de la loi du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité, un espace d'expression est ici réservé aux listes d'élus constituées au sein du Conseil municipal. Les tribunes publiées sont de la seule responsabilité éditoriale de leurs auteurs.



Majorité municipale Liste « Bien vivre à Fonbeauzard »

Le conseil municipal a voté le budget prévisionnel 2021. Notre majorité municipale y a présenté la situation financière de Fonbeauzard après une année Covid à l'impact financier certain mais qui a été relativement contrebalancé par une gestion rigoureuse. Nous connaissons un déficit lié aux investissements du passé qu'il faut continuer à assumer compte tenu de la baisse de nos recettes due à la crise et à la réduction continue des subventions et dotations. Dans ces conditions, notre majorité a fait preuve de pragmatisme, de responsabilité et de courage en décidant une augmentation de 10 % de notre taxe foncière et de la vente de 2 terrains communaux.

Y avait-il d'autres alternatives ? Non ! Nous ne pouvons pas à nouveau emprunter et il nous faut résorber ce déficit. L'opposition partage d'ailleurs cette analyse. Qu'est-ce qu'a suggéré l'opposition comme autres solutions ? Rien ! Comme au temps de la campagne électorale, elle critique. Ce qui ne manque pas de sel de la part de son leader qui, membre de notre majorité pendant tout le dernier mandat, n'a jamais émis la moindre contestation sur les investissements faits et n'a jamais rien proposé !

L'opposition s'émeut, en criant à « l'injustice de l'augmentation de 10 % ». Injuste ? Une mesure qui touche tous les propriétaires et qui est calculée sur la

valeur de toutes les propriétés, bâties et non bâties ? Etrange !

L'opposition s'émeut encore, en criant à la disparition « d'un poumon vert de la commune et à la bétonisation ». Deux simples terrains d'herbe, sans arbre, ni plantation ? Où ne seront construites que deux maisons individuelles ? Etrange !

En mars 2020, vous nous avez renouvelés votre confiance pour continuer à gérer notre commune. Nous gérons. Quant à l'opposition, elle s'oppose. Quoi de plus logique ! Mais sans rien proposer. Donc acte !



Opposition municipale Liste « Pour vous, Avec vous, Soyons audacieux »

Monsieur le Maire l'avait promis pendant la campagne « Nous ne toucherons pas aux impôts. » Et pourtant, le couperet est tombé lors du Conseil Municipal du 8 avril 2021. L'augmentation de vos impôts de 10 % est actée, une décision injuste à laquelle nous nous sommes opposés.

Pourquoi cette augmentation alors même que la majorité nous a toujours répété que tout allait pour le mieux ? Voici ce qui a été dit : La municipalité doit rembourser ses dettes et ses investissements du passé. Elle doit sortir de cette situation difficile et assainir ses comptes, nous ne pouvons plus emprunter. Nous partageons ce constat. Nous l'avons même porté en 2020 avec en face un déni absolu. La vente d'espaces verts municipaux pour faire de nouvelles constructions est également programmée, toujours pour rétablir les comptes.

Mais alors pourquoi cette situation ? Le constat est simple : cette augmentation sert à payer de lourds investissements et une mauvaise gestion sans vision, ni anticipation.

Nouveau service municipal : avec Fonbo Line, restez en ligne avec la mairie !



Pendant la période de Covid, la municipalité a gardé contact avec les bauzifontins via les outils numériques, et notamment la messagerie électronique. Nombreux ont été celles et ceux qui ont ainsi pu nous solliciter pour diverses questions et renseignements.

Désireux de pérenniser ce principe et de moderniser l'action publique, nous avons décidé de structurer et de développer un nouveau service d'écoute, de proximité et de participation citoyenne : Fonbo Line.

Fonbo Line, pourquoi ?

Pour permettre aux habitants de solliciter la mairie pour toute question générale concernant la commune et pour signaler tout dysfonctionnement ou anomalie sur le domaine public. Vos demandes pourront par exemple concerner :

- la propreté et l'hygiène (dépôt d'ordures, détritiques...),
- la voirie (chaussée, panneau de signalisation...),
- les nuisances sonores,
- les travaux et aménagements,
- des dégradations sur l'espace public (matériel cassé ou en panne, tags, éclairage défectueux, vandalisme...)

- les travaux et aménagements,
- l'urbanisme,
- l'enfance,
- les loisirs et la culture,
- l'environnement et les espaces verts,
- les projets de la commune.

Fonbo Line, comment ?

- ▶ **Par mail** : fonboline@ville-fonbeauzard.fr
- ▶ **En ligne** : via un formulaire de contact à remplir sur le site de la commune www.ville-fonbeauzard.fr
- ▶ **Par téléphone** : 05-61-70-23-38 (du lundi au vendredi)

Vos demandes seront orientées vers le service municipal ou métropolitain approprié et une réponse vous sera apportée. Dans chaque numéro de l'Echo, nous publierons une série de questions/réponses issues de Fonbo Line. Seule l'identité des bauzifontins sera changée par souci de confidentialité.

Vos questions, nos réponses !



Pierre et Alice D.
« Comment est géré l'éclairage dans les rues de Fonbeauzard en matière d'ampoules et de lampadaires ? »

Fonbo Line

Concernant le niveau d'éclairage de notre commune, nos lampadaires sont historiquement équipés d'ampoules « classiques ». Au fur et à mesure qu'elles cassent, elles sont remplacées par des ampoules nouvelle génération à Leds. Ces dernières entraînent une économie d'énergie certaine, ainsi qu'une réduction d'environ 60 à 80 % des factures d'électricité de la commune, ce qui est une bonne chose. Pour réduire encore les dépenses, nous avons choisi de réduire automatiquement leur intensité de 60 % entre 1h et 5h chaque nuit. Enfin, la quantité de lampadaires sur l'ensemble de la commune a été choisie pour respecter les normes préconisées suite à des études techniques d'éclairage.



Jeanine C.
« J'amène souvent ma petite fille au parc à jeux à côté du boulodrome de Clairefontaine et je suis choquée du nombre de mégots par terre. Que comptez-vous faire ? »

Fonbo Line

Il est hélas ! à déplorer que les usagers de l'esplanade du boulodrome et de l'aire de jeux prennent le lieu et les espaces verts pour une poubelle à ciel ouvert. Nous rappelons à tous le civisme dont ils doivent faire preuve pour respecter l'espace public. Masques de protection usagés, bouteilles plastiques, emballages de fast food mais aussi déjections canines dégradent notre cadre de vie et nos quartiers. Une poubelle est déjà à disposition sur l'esplanade. Et nous sommes en train d'étudier l'installation de cendriers sur ce lieu de rassemblement afin de préserver la santé de tous et celle de nos enfants.



Famille Cédric R.
« Nous habitons avec notre fille chemin de Raudelaurette et on a constaté que les voitures roulaient bien vite à proximité des intersections avec les rues des Troènes et des Acacias. Quelque chose est envisagé ? »

Fonbo Line

La municipalité travaille sur la question de la vitesse sur cet axe fréquenté de la commune. Nos services techniques étudient avec Toulouse Métropole une solution d'aménagement de la voirie qui soit la plus sécurisée et sécurisante possible. Nous comptons naturellement sur le bon sens des automobilistes qui ne sont pas sans savoir qu'il s'agit du quartier de notre groupe scolaire et que nos enfants utilisent ces voies pour se rendre à l'école ou en revenir... Les études étant encore en cours à ce jour, nous vous informerons des décisions et des travaux décidés dans un prochain numéro de l'Echo.

Les 20 et 27 juin, aux urnes citoyens !

Le temps des urnes est revenu ! Initialement prévues en mars 2021, les élections départementales et régionales ont été repoussées à ce mois de juin compte tenu du contexte sanitaire.

Ces deux élections différentes se dérouleront exceptionnellement les mêmes jours :

- 1er tour le dimanche 20 juin,
- 2ème tour le dimanche 27 juin.

Les élections départementales et régionales sont deux scrutins distincts. Même si elles ont lieu le même jour, il faudra donc glisser un bulletin différent dans deux urnes différentes !

Pour bien préparer votre vote, suivez le guide !



VOTER A FONBEAUZARD

- ▶ Scrutin ouvert de 8h à 18h ou 20h (en attente de confirmation)
- ▶ Compte tenu des consignes sanitaires et des modalités de ces scrutins conjoints, les électeurs seront répartis sur **2 lieux de vote distincts** et dans lesquels ils voteront pour les 2 élections :
 - le **bureau n°1** sera à la **Mairie**
 - le **bureau n°2** sera à la **salle des fêtes André Gentillet (salles annexes)**, rue Jean Mermoz
- ▶ Vous devez vous munir d'une **pièce d'identité (obligatoire)**, de votre carte d'électeur et d'un stylo.
- ▶ Pour voter partout en France, il faut être de nationalité française, inscrit sur les listes, avoir plus de 18 ans et jouir de vos droits civils et politiques.



A SAVOIR

- ▶ **Au Conseil départemental de Haute-Garonne**, il y a 54 conseillers répartis à parité (27 femmes et 27 hommes). Notre canton de Castelginest est représenté par 2 conseillers départementaux avec leurs suppléants. Ils sont élus au scrutin binominal à deux tours.
- ▶ **A la Région Occitanie**, il y a 158 conseillers régionaux pour les 13 départements. Ils sont élus par scrutin de liste à deux tours et chaque département présente sa liste de candidats.
- ▶ Afin d'éviter une trop grande proximité avec les élections présidentielles et législatives de 2027, la prochaine échéance des élections départementales et régionales a été fixée à mars 2028. C'est pourquoi cette double élection de juin 2021 va désigner vos élus départementaux et régionaux pour un mandat de 6 ans et 9 mois au lieu de 6 ans.



LE VOTE PAR PROCURATION

Cette démarche consiste à désigner une personne de confiance pour qu'elle vote en votre nom le jour du vote. En raison du contexte sanitaire, il est exceptionnellement permis à un même électeur de voter par procuration pour deux personnes différentes.

Pour que la double procuration soit acceptée, mandants et mandataires devront être inscrits dans la même commune. Cette démarche doit être faite le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration.

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Il y a 3 possibilités pour faire la démarche :

- ▶ **Télécharger et imprimer votre procuration sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1267**
Puis aller en personne à la Gendarmerie ou au Commissariat, avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de votre demande en ligne.
- ▶ **Faire votre demande de procuration en ligne sur www.maprocuracion.gouv.fr**
Puis aller en personne, avec un justificatif d'identité, à la Gendarmerie, au Commissariat, au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le Préfet.
- ▶ **Remplir en personne le formulaire papier** disponible à la Gendarmerie, au Commissariat, au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le Préfet, et en présentant votre justificatif d'identité.

Info conso : nouvelle hausse des tarifs de l'électricité en 2021



Les tarifs de l'électricité connaissent une augmentation constante depuis une dizaine d'années du fait de l'entretien du parc nucléaire français (80 % de l'électricité), de l'émergence des énergies renouvelables vertes et du renforcement des réseaux de transport et de distribution de l'électricité.

Ils évoluent en moyenne 2 fois par an et sont décidés par les pouvoirs publics. En février de cette année, le prix du kilowatt-heure a augmenté de 1.6 % en moyenne (env.15€/an) après l'augmentation 1.54 % en août 2020. Cette augmentation est due à la hausse des tarifs réglementés décidés par le Commission de Régulation de l'Energie, mais aussi à celle des taxes sur l'électricité (notamment la CSPE).

Depuis l'ouverture du marché de l'électricité en 2007, plusieurs fournisseurs se sont rajoutés aux côtés de l'opérateur historique EDF. Chacun fixe ses prix et ses offres. Chez EDF, le prix réglementé du kWh (Tarif Bleu) est actuellement de 0,1582 € TTC en 6 kVa.

Au 1er août prochain, les tarifs vont encore peser du fait de l'augmentation de 0.3 % de la taxe dite « Turpe » pour financer les gestionnaires RTE et ENEDIS des

réseaux publics de transport. Cette hausse concernera tous les abonnés, quel que soit le fournisseur.

Quelques chiffres à avoir à l'esprit :

- en 2021, les français payent en moyenne 0,1582 € TTC par kWh (option de base) ;
- le prix du kWh est de 0,1853 € TTC en heures pleines et 0,1353 € TTC en heures creuses (puissance de 6 kVa et en tarif Bleu) qui concernait plus de 25 millions de foyers en France en 2019 ;
- pour les professionnels, le prix du kWh est moins élevé : 0,087€ par kWh en option base.

N'hésitez pas à comparer les fournisseurs pour ne pas subir l'évolution des prix ! Si vous désirez avoir un comparatif des prix du kWh chez les principaux fournisseurs d'électricité en 2021, vous pouvez consulter des sites en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43794> ou <https://www.quechoisir.or/comparateur-energie-n21201/>

Il existe 3 types d'offres :

- les tarifs réglementés d'EDF dont le prix est fixé par l'Etat, et qui sont aujourd'hui le choix d'environ 70 % des particuliers malgré le fait qu'il ne soit pas le moins cher du marché ;
- les offres présentant une réduction sur le prix du kWh ou sur le prix de l'abonnement par rapport aux tarifs réglementés. Ces offres, dites « à prix indexé » sur les prix réglementés, permettent de réaliser des économies sur sa facture dès la souscription ;
- les offres présentant un prix du kWh et/ou de l'abonnement hors taxe fixe dans le temps. Ces offres permettent de se protéger contre les hausses du prix hors taxe du kWh à venir, mais pas contre la hausse des taxes.

A vous de bien comparer et de bien apprécier les offres au niveau du tarif et du service proposé avant de choisir !



Du 24 au 27 juin, la fête foraine revient !

Avec les beaux jours et surtout avec la réouverture progressive des fêtes foraines depuis le 9 juin, la municipalité a autorisé la tenue de notre traditionnelle fête foraine de juin. En revanche, pour des raisons logistiques, les festivités habituelles de notre « Fête de Fonbeauzard » n'auront pas lieu. Adieu donc les animations et le podium assurés par le Comité des Fêtes, place uniquement à la buvette et aux manèges à sensation, auto-tampons, stands de tir et autres attractions.

D'un point de vue pratique,

- ▶ Sécurité et protocole sanitaire : sous la responsabilité et l'organisation des seuls forains (port du masque, distanciation, gel hydroalcoolique, gestion des flux, balisage des stands, affichages sanitaires, ventilation et nettoyage des stands...)
- ▶ Stationnement des véhicules du public : possible sur la promenade le long de l'Hers en contrebas du pont de la rue Jean Mermoz (accès par la barrière ouverte)
- ▶ Horaires du jeudi 24/06 et vendredi 25/06 : fin d'après-midi jusqu'à 22h30 (couvre feu en vigueur à partir de 23h)
- ▶ Horaires du samedi 26/06 et dimanche 27/06 : après-midi jusqu'à 22h30 (couvre feu en vigueur à partir de 23h)

Bonne fête foraine à tous ! Bon amusement collectif ! Bon respect des gestes barrières !

ZFE-m : anticipez sa mise en place et vérifiez si vous êtes concerné

Dans la Métropole, la mise en place progressive de la ZFE-m débutera en septembre 2021. À cette date, seuls certains types de véhicules seront impactés. Qu'en est-il du vôtre ?

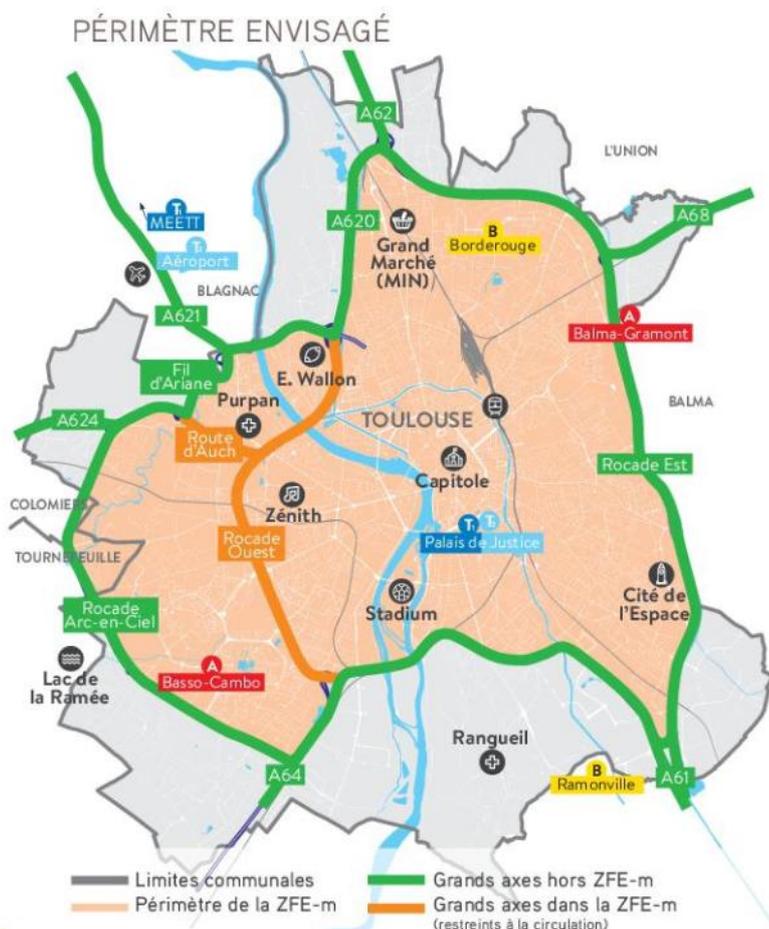
ZFE-m : qu'est-ce que c'est ?

Une Zone à Faibles Émissions-mobilité est un secteur dans lequel la circulation des véhicules les plus polluants est restreinte, sur la base des catégories de vignettes Crit'air. Au sein de la métropole, son périmètre s'étendra principalement sur la commune de Toulouse, mais aussi sur de petites portions de territoires à l'est des communes de Tournefeuille et de Colomiers. À l'exception d'une partie de la rocade ouest, le reste des grands axes de circulations (fil d'Ariane, rocades est et arc-en-ciel) ne sera pas concerné par les restrictions de circulation.

Suis-je concerné ?

À partir de septembre et pour le reste de l'année 2021, les véhicules utilitaires légers (fourgonnettes, fourgons) et les poids-lourds classés vignette crit'air 5 et non-classés* ne pourront plus circuler dans ce périmètre. À partir du 1^{er} janvier 2022, les véhicules utilitaires légers et les poids-lourds classés vignette 4 seront également concernés. À partir du 1^{er} janvier 2023, les véhicules particuliers et les deux-roues, également classés vignette 4, seront, à leur tour, interdits. Enfin, à partir de 2024, les véhicules – toutes catégories confondues – classés vignette 3 seront proscrits. À terme, seront autorisés à circuler dans le périmètre de la ZFE-m les véhicules électriques et les véhicules dotés des vignettes Crit'air 1 et 2.

* véhicules non éligibles au certificat Crit'Air, à savoir les utilitaires immatriculés avant le 1^{er} octobre 1997 et les poids lourds immatriculés avant le 1^{er} octobre 2001



Fourgonnettes, fourgons et poids lourds



+ véhicules particuliers et deux roues



■ Ne circulent plus dans la ZFE-m ■ Peuvent encore circuler dans la ZFE-m

Des primes pour des déplacements plus propres

Au-delà d'un réseau de transports en commun régulièrement amélioré, Toulouse Métropole propose des aides pour faciliter des déplacements plus propres et accompagner les conducteurs à renouveler leur véhicule. Jusqu'à 5 000 € de prime pour remplacer un véhicule polluant par un véhicule propre et jusqu'à 600 € de prime pour aider à l'achat ou à la location longue durée d'un vélo.

En savoir plus : demarches.toulouse-metropole.fr

À noter qu'après une large concertation, la dernière consultation réglementaire sur la ZFE-m aura lieu du 7 juin au 5 juillet sur la plateforme "je participe !" accessible via : zfe.toulouse-metropole.fr

3 bases de loisirs à redécouvrir dans la métropole

Activités ludiques, sportives, envie de nature : rendez-vous à Tournefeuille, Beauzelle ou Toulouse pour profiter du beau temps dans l'une des trois bases de loisirs métropolitaines.



◀ La Ramée, à Tournefeuille

Le site offre une large palette d'activités avec son lac, ses espaces boisés et son parcours forme de 3,7 km. Côté sports nautiques, on y pratique voile, planche à voile, kayak, pêche... À noter que la baignade est interdite, sauf pour « La Ramée Plage » du 10 juillet au 29 août, dans l'unique espace de baignade surveillé et autorisé du plan d'eau. Le reste de l'année, vous pouvez nager à l'Oasis, piscine intercommunale installée sur le site. Aux jeunes publics, la Ramée offre des activités telles que manège, tours de poneys et parcours d'accrobranche. Aux côtés de terrains et espaces sportifs (sports collectifs, VTT, etc.) le site dispose de tables de pique-niques et d'une zone de barbecues.



^ Sesquières, à Toulouse

Les sports de glisse sont à l'honneur sur le lac où se trouvent deux téléskis nautiques pour la pratique du wakeboard, kneeboard, wakeskate etc. Des jeux gonflables et du matériel de paddle vous y attendent également.

À terre, de nombreux équipements sportifs permettent la pratique du sport collectif (football, basket, ping-pong, pétanque) ainsi qu'individuel, avec un parcours forme et des appareils de fitness et de musculation, ainsi que pour la pêche no-kill. Côté détente, le site comporte des aires de pique-niques équipées de barbecues ainsi que des jeux pour enfants et un manège.

^ Les Quinze Sols, à Beauzelle

À quelques pas des lacs de pêches gérés par la commune de Blagnac, cette base de loisirs est située dans le parc des Quinze Sols, où les anciennes gravières des bords de Garonne ont laissé la place à un environnement bucolique. On y chemine sur des sentiers de promenade le long desquels des panneaux renseignent sur la faune et la flore locales.

On peut également y pratiquer le bicross sur une piste dédiée.



« Fonb'au Vert », le Plan Vert communal 2021-2026 qui préserve notre cadre de vie

Le cadre de vie de notre commune fait partie du patrimoine matériel de Fonbeuzard auquel chaque habitant et notre municipalité sont viscéralement attachés. Notre devoir d'élus est de le protéger et de l'embellir en conciliant à la fois le nécessaire développement urbain lié à la démographie métropolitaine duquel nous ne pouvons nous soustraire, et le maintien de l'environnement vivant fait d'espaces verts protégés, de promenades aménagées et d'agrément de verdure dans la ville.

C'est pourquoi, dès l'installation en mai 2020 de la nouvelle majorité municipale conduite par le maire Robert Grimaud, a été lancée l'élaboration d'un « Plan vert communal 2021-2026 ». La crise sanitaire subie depuis maintenant plus d'un an et les contraintes financières de notre commune nous obligent à penser les aménagements et les investissements de ce Plan dénommé « Fonb'au Vert » avec pragmatisme et volonté.

Découvrez les 5 grands volets de ce Plan qui seront réalisés d'ici la fin du mandat municipal en 2026.



1 Les plantations d'arbres



L'arborisation des espaces communaux est une solution pour préserver les espaces naturels, lutter contre le réchauffement climatique, participer à la biodiversité et contrebalancer les effets de l'urbanisation.

La municipalité entend agir pleinement dans ce domaine en intégrant à son plan 2 types de boisement : celui issu des obligations réglementaires imposées aux promoteurs immobiliers et celui issu de son volontarisme écologique.

Le reboisement « immobilier », une opportunité réglementaire à saisir

En cas de vente d'un terrain communal, une mairie a toute liberté pour choisir les superficies à vendre aux fins d'être construites et celles à ne pas vendre pour préserver les espaces verts et arborés. Ce fut par exemple le cas en 2008 pour le programme immobilier « Les Jardins de l'Hers » rue Didier Daurat où notre municipalité avait délibérément décidé de conserver une partie du foncier potentiellement constructible au profit de la conservation d'une plantation de chênes.

En cas de vente d'un terrain privé et lorsque le permis de construire est conforme aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme, le maire ne peut pas s'opposer au devenir du terrain cédé et notamment à la destruction des constructions existantes, ni à celle des espaces arborés. Ce phénomène de « destruction » est aujourd'hui amplifié par les ventes privées aux promoteurs immobiliers qui achètent à prix très avantageux les terrains pour y bâtir des programmes neufs en faisant table rase de tout ou partie de l'existant.

La récente vente de la propriété privée « La Lézardière » située 84, route de Fronton en est la terrible démonstration. La mairie n'a bien sûr pas pu s'opposer à la cession à un promoteur de ce terrain de près d'un hectare, ni malheureusement à l'abattage de 34 arbres dont le propriétaire n'avait pas demandé en son temps leur classement et leur protection éventuelles ...

Mais la législation a tout prévu !

Tout d'abord, il faut savoir que le défrichement d'une parcelle boisée est obligatoirement soumis (sauf cas très particuliers) à une autorisation donnée, non pas par la mairie, mais par la Préfecture, via un arrêté en application des articles L 341-1 et suivants du Code forestier. Ensuite, et surtout, en contrepartie de cette autorisation, il est imposé au promoteur la mise en œuvre sur d'autres terrains de la commune d'un reboisement d'une surface égale à la surface défrichée augmentée d'un coefficient multiplicateur allant de 1 à 5.

C'est ainsi que, dans le cadre de « La Lézardière », la Préfecture a accordé au promoteur 4 761 m² de déboisement mais lui a demandé en compensation la plantation de 14 283 m², soit 3 fois plus ! Avec un minimum exigé de 800 arbres par hectare, ce sont donc environ 1 200 arbres qui seront replantés sur Fonbeuzard !

Rien, bien sûr, ne remplacera la magnificence des arbres de la Lézardière, mais c'est là un signe fort en faveur de l'environnement et de la préservation des espaces naturels. Autres exigences à ce reboisement : les plants devront être âgés de minimum 3 ans, plantés d'ici avril 2023, être d'essences locales, provenir de pépinières locales et entretenus aux frais du promoteur pendant 4 ans avec une garantie de prise de 80 % minimum des arbres plantés !

Dans les prochaines semaines et sous délai maximal d'un an, la municipalité va s'entendre avec le promoteur pour donc identifier près de 1.5 hectare diffus de parcelles publiques qui seront destinées à la plantation de ces 1 200 arbres. Un engagement de reboisement réglementaire que la municipalité va suivre avec précision et qu'elle continuera de faire valoir lors de prochaines ventes de terrains privés. Pour le bien-être des bauzifontins et de notre commune.

Les micro-forêts urbaines, vrai pari écologique

Autre aspect du boisement communal, le boisement décidé par la volonté écologique de la municipalité d'affecter des espaces verts existant à la plantation de véritables micro-forêts afin de créer de nouveaux poumons verts dans Fonbeauzard.

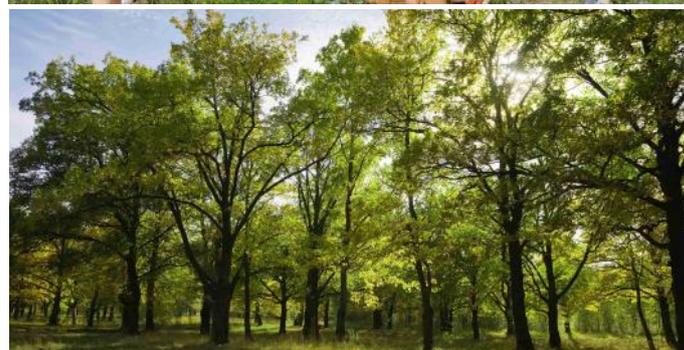
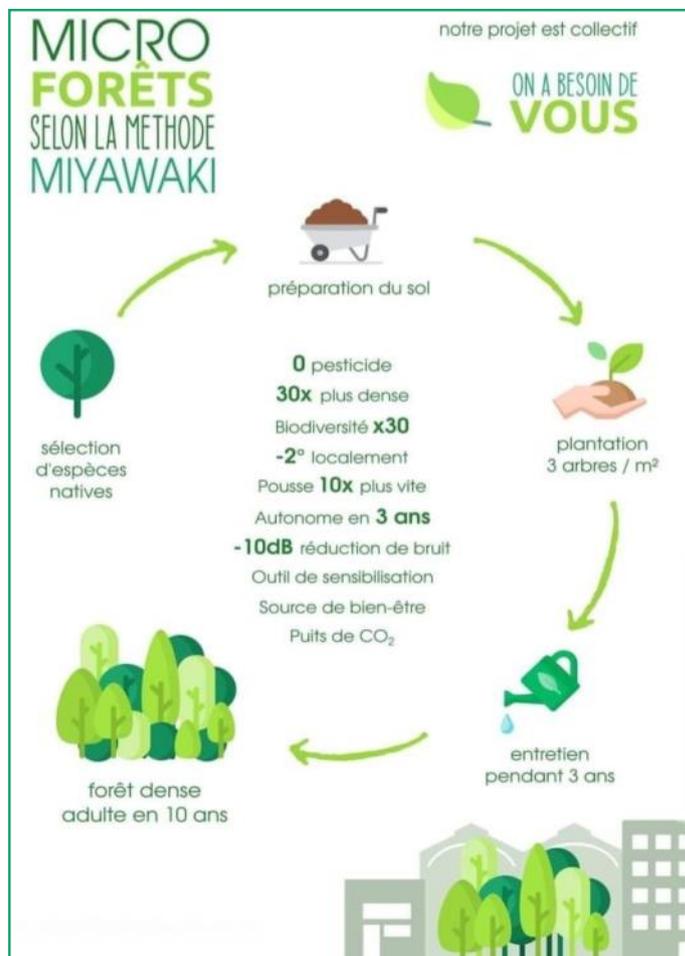
Dans le précédent numéro de L'Echo, nous vous avons présenté la méthode dite Miyawaki, du nom de ce professeur botaniste japonais créateur d'un procédé unique de plantation de micro-forêts à croissance rapide (*voir illustration ci-contre*). Nous avons confié ce programme à LARC (L'Association contre le Réchauffement Climatique) située à Castelginest et présidée par Nicolas Busson. Fonbeauzard est fière d'être la pionnière des 10 communes de notre canton dans la mise en œuvre de ce procédé !

La contribution de notre commune se limite à la mise à disposition gracieuse de terrains, LARC prenant à sa charge la mise en œuvre complète et le coût de chaque projet de plantation (préparation des sols, plantation, achat d'arbres, clôtures, broyat...).

D'ici 2026, nous avons prévu la création de 4 projets de micro-forêts qui représenteront près de 8 000 arbres plantés à Fonbeauzard ! Un vrai pari écologique et environnemental au profit de tous.

Le premier de ces projets verra la plantation d'environ 1 400 arbres et prendra place sur 500m² de terrain situé entre le chemin de Raudelauzette et le collectif de logements près de la mairie, côté espace de jeux pour enfants (*photo ci-contre*). La plantation est prévue pour novembre 2021. Elle sera réalisée avec l'aide des écoliers de notre groupe scolaire élémentaire dont la participation est d'ores et déjà intégrée à leur Projet éducatif 2021/2022. Pour honorer l'un de nos engagements de campagne électorale « 1 naissance, 1 arbre planté », ce 1er projet sera dédié aux enfants nés en 2020 ! Mais cette plantation - comme toutes les autres - aura aussi besoin de la participation de volontaires bénévoles. L'appel est donc lancé à tous les bauzifontins ! Pour contacter LARC ou soutenir l'association pour 2€/mois, n'hésitez pas à contacter Nicolas Busson (07 82 29 48 89 - www.larclimatique.com).

Les 3 autres terrains pressentis pour les projets Miyawaki sont situés rue des Vignes (1 531m²), rue des Tilleuls (1 119m²) et impasse Guynemer (470m²). Un beau chantier pour notre petite planète bauzifontaine !



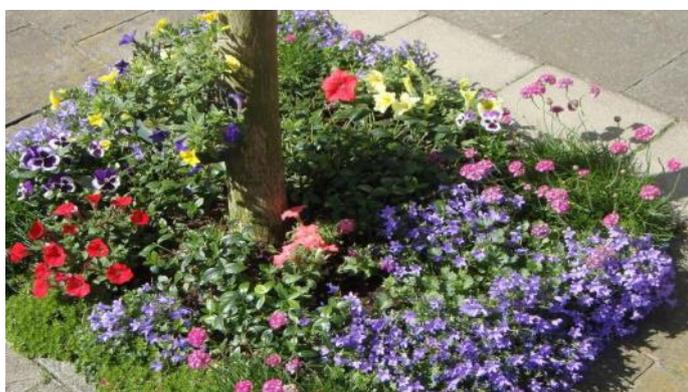


Le fleurissement

Pour améliorer et agrémenter le cadre de vie quotidien de notre commune tout en facilitant la biodiversité, la municipalité a décidé d'un programme de fleurissement en 4 points.

Fleurissement des pourtours d'arbres

Ce type de fleurissement a pour objectif d'apporter de la gaieté visuelle et du bucolique en plusieurs points de la commune par la coloration du pourtour des pieds d'arbres. Fonbeauzard compte une cinquantaine d'arbres plantés en milieu urbain (trottoirs, rues, parking...) : rue des Vignes, rue des Marronniers, rue Didier Daurat, rue des Violettes, Chemin de Raudelauzette, parking de la mairie... Les pieds verront ainsi germer et fleurir en saison des graines de fleurs mellifères (riches en pollen et propices aux abeilles, papillons et insectes butineurs), mais aussi des graines de fleurs de jachère et de prairie.



Agrément de parterres avec des tapis de fleurs

Réalisé 2 fois par an autour de la mairie, le fleurissement au sol se poursuivra désormais par le recours à des tapis fleuris. Cette technique horticole permet une très bonne robustesse des fleurs, un développement de croissance surprenant, une floraison abondante, une économie importante d'eau, aucun désherbage, une installation simple et rapide, un effet esthétique immédiat et une biodégradabilité écologique du tapis. Nous avons donc privilégié une solution au résultat garanti et à l'entretien limité donc économe. En 2021, nous installerons 35 tapis de fleurs composées de bégonias, coréopsis, dahlias et pétunias.



Nouveaux îlots fleuris dans la ville

Le principe est de créer au sein d'espaces verts déjà existants dans Fonbeauzard, des zones spécifiquement réservées à l'ensemencement et à la floraison de fleurs dites de prairie et de jachère (coquelicots, bleuets, soucis, belles de jour...). Ces zones fleuries seront délimitées et matérialisées par des formes géométriques rondes, carrées ou rectangles et seuls les espaces verts qui les entoureront seront tondus. Un principe également propice au maintien de la biodiversité et des insectes butineurs.

Les sites suivants ont été retenus : le cheminement doux Clairefontaine/zone des 4 saisons le long de la route traversante, la clairière derrière le City stade, l'espace vert situé entre le fossé de Carles et le quartier des poètes, et la promenade de l'Hers en contrebas du pont Jean Mermoz.



Des pots aromatiques en libre accès

Pour parfaire ce volet fleurissement, il sera mis en place en plusieurs points de la commune de grands pots où seront spécifiquement agencées des plantes aromatiques résistantes en eau et en entretien, comme le thym, le romarin et la sauge.

Le principe est de permettre aux bauzifontins de pouvoir accéder à ces pots aromatiques afin de cueillir librement quelques branches pour leurs besoins culinaires.

Un pari que nous faisons aussi en comptant sur l'esprit citoyen et responsable de chacun dans l'utilisation avec respect et parcimonie de ces aromates.

Les endroits envisagés sont les abords de la salle des fêtes André Gentillet, le Dojo, le rond point des Vendanges, l'impasse Audibert, Rue Charles d'Ayguevive/Bois joli, rue Didier Daurat/Jardins de l'Hers et les parkings de la mairie, des rues des Vignes, des Tilleuls, du cimetière et de l'impasse de l'Orangerie.





Les jardins familiaux

La période de Covid et les confinements successifs ont fait plus que jamais ressentir à chacun d'entre nous le besoin d'évasion, la nécessité d'espace, tout en redonnant à beaucoup le goût et la volonté de revenir à la nature.

Cette période de restrictions nous a aussi plus fortement fait prendre conscience que le partage, le vivre ensemble et la convivialité étaient au cœur de nos besoins sociaux.

Parallèlement, notre envie de vrai et d'une alimentation plus saine, plus naturelle, en circuit court, dans la lignée du bio, est une tendance désormais affirmée et durable.

Tous ces constats ont donc renforcé la municipalité, via la Commission Cadre de vie, dans son idée de l'utilité du projet de jardins familiaux présenté dans son programme lors des dernières élections municipales.

Nous avons donc acté le lancement de ce projet pour mettre à la disposition de familles bauzifontines des lopins de terre afin de s'adonner aux joies du jardinage et du potager en cultivant localement et le plus sainement possible plantes d'ornement, fruits et légumes.

L'objectif de ces jardins familiaux est aussi de sanctuariser des coins de verdure supplémentaires dans la ville au bénéfice direct de ses habitants. Ils se veulent enfin des lieux propices à la détente et au lien social en partageant et en échangeant les bonnes pratiques de la biodiversité, de l'écologie et du développement durable.

Les Jardins Familiaux, c'est parti !

Le déroulement de ce projet repose sur plusieurs étapes dont nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de leur avancement.

La première étape, et non la moindre, a été le repérage des terrains candidats par la Commission Cadre de vie (*photo ci-dessous*). Elle a visité quelques terrains municipaux disponibles afin d'étudier leur adaptation au projet. A l'issue, il a été sélectionné un emplacement au sein de la clairière boisée située entre le City Stade et la rue Jean de la Fontaine. La parcelle la mieux à même de recevoir les futurs jardins familiaux se situe au bout du terrain constituant la clairière (*voir plan ci-contre*). Elle répond aux exigences fixées et présente plusieurs avantages : accessibilité directe par la route, présence de stationnement à proximité et possibilité d'extension de superficie.



Les prochaines étapes

Après montage définitif du projet, il sera adressé aux bauzifontins un formulaire de candidature avec les modalités de sélection, les règles et les engagements réciproques. Les candidatures seront exclusivement réservées aux bauzifontins, en priorité à ceux n'ayant pas de jardin privé. Selon le nombre de demandes et si le nombre de parcelles disponibles n'est pas suffisant, une liste d'attente sera mise en place.

La commune procédera ensuite aux aménagements de base nécessaires (préparation des terrains, point d'eau, clôtures, accès ...)

Une association sera créée à laquelle devra adhérer tout bénéficiaire ; elle disposera d'une charte établie en accord avec la municipalité et fixant le cadre et les règles d'utilisation pour un bon fonctionnement des jardins (surfaces, redevance, règles de bon voisinage, période de mise à disposition...)

Il ne restera plus alors qu'aux heureux élus de prendre possession de leur jardin pour les personnaliser en aménagements complémentaires et de commencer une nouvelle de vie de jardiniers !



Aménagement de la zone verte du bois de Fonbeauzard

Notre commune dispose d'un poumon vert par excellence : la zone verte située dans le quartier de Clairefontaine comprenant la grande clairière attenante au City Stade et le bois de Fonbeauzard.

Aménagement d'agrément de la clairière

Avec environ 6 500 m², la clairière est une enclave naturelle herbeuse, disposant d'arbres d'origine de haute taille, et ayant fait l'objet, sous nos précédents mandats, de plantations d'arbres en haies le long de la rue Jean de La Fontaine. Une nouvelle étape va être franchie sous échéance 2026 avec un aménagement permettant aux bauzifontins de profiter de cet espace pour le sport et la détente.

Afin de la rendre praticable aux seuls piétons et aux poussettes, deux rampes d'accès étroites seront créées : l'une côté nord à l'angle du City Stade à partir de la voie cycliste, l'autre côté sud à hauteur des places de



stationnement réaménagées en juillet 2020 rue de La Fontaine. Sur une superficie définitive restant à décider et dans le respect absolu du boisement existant, une sente piétonne sera également aménagée dans la clairière afin de permettre un cheminement récréatif parmi la végétation. Cette sente servira aussi de support à la création d'un mini parcours de santé avec installation de modules sportifs en bois traité (barres fixes, espaliers, poutres...) pour étirements et exercices de fitness.

Réaménagement d'un parcours de détente dans le Bois de Fonbeauzard

Lieu préservé de faune et de flore, havre de tranquillité et de fraîcheur, le bois de Fonbeauzard redeviendra un parcours de promenade et de jogging, ouvert et accessible à tous. Il sera repensé sur la base des 3 parcours historiques, avec panneaux de fléchage et installation de poubelles. Il sera le complément bien-être de l'aménagement de la clairière.



Création d'un jardin public

Tous les bauzifontins connaissent le terrain de verdure d'environ 1 200 m² qui se situe juste à côté de la mairie et qui est aujourd'hui dédié à une aire de jeux pour enfants. C'est cet espace vert qui sera transformé en jardin public, comme annoncé lors de notre campagne électorale.

Trois objectifs ont guidé le projet de reconversion de cet espace :

- former une unité environnementale avec le terrain voisin où sera plantée la micro-forêt Miyawaki (voir précédemment) ;
- être le prolongement symbolique de la mairie, cœur de la vie quotidienne et de la citoyenneté, en devenant un lieu de convivialité, de lien social et ouvert à tous ;



- avoir une entité forte pour devenir un nouvel élément constitutif de l'identité de Fonbeauzard, au même titre que le sont la salle des fêtes André gentillet et le bois de Fonbeauzard, ou que le serait une grande place de centre ville mais que la physionomie de notre commune ne nous permet pas de créer.

Le visage du futur « Jardin de la Fontaine Boisée »

C'est donc pour répondre à ces objectifs que notre futur jardin public sera façonné, dans ses grandes lignes, avec :

- une fontaine en circuit fermé (pour économiser l'eau) et qui sera un hommage aux origines de Fonbeauzard et à l'étymologie de son nom occitan « Fount Baouzado » c'est-à-dire la Fontaine Boisée, en référence à une ancienne fontaine située dans le bois au XV^{ème} siècle. Symbolique donc, ce jardin public arborera fièrement son nom : « Le jardin de la Fontaine Boisée »,
- Le parc à jeux pour enfants qui sera conservé,
- un réaménagement des sentes piétonnes pour accéder et traverser le jardin,
- des espaces de détente avec quelques bancs installés sous pergolas végétalisées,
- de nouveaux arbres et d'une haie d'arbustes côté parking, pour prolonger visuellement la future micro-forêt,
- plusieurs îlots d'agrément fleuris.

Journée mondiale du nettoyage de la planète : à vos sacs, prêts, venez !



Cette année encore, Fonbeauzard s'associe à la grande journée mondiale du nettoyage de la planète, le World Cleanup Day. Pour la 4ème édition, cette journée se veut un gigantesque mouvement pacifique de citoyens pour faire le premier pas et agir tous ensemble en ramassant les déchets sauvages qui polluent notre cadre de vie.

Associée à Toulouse Métropole qui relaie l'opération, la municipalité de Fonbeauzard et la Commission Cadre de vie vous donnent rendez-vous le samedi 18 septembre à 9h30 sur le parking du club de tennis de la commune. Sacs, gants, chasubles fluo vous seront remis et des équipes seront formées pour partir à l'assaut des papiers, masques jetables, bouteilles, cartons, plastiques et autres détritiques qui polluent nos berges de l'Hers, fossés, caniveaux, parkings, bois de Fonbeauzard et autres espaces verts. Avec vous, rendons Fonbeauzard encore plus belle !

Nous comptons sur votre mobilisation citoyenne et vous attendons nombreux pour battre le record des 136 kg de déchets collectés en 2020. Une opération écologique ouverte à tout le monde, petits et grands ! Un petit geste individuel pour un grand pas collectif, c'est tout l'esprit de ce World Cleanup Day 2021.

Que faire de vos DÉCHETS VERTS ?

1 Vos déchets verts sont des ressources, valorisez-les !

- > Compostez vos déchets verts et de cuisine
- > Broyez et paillez pour protéger vos plantes et vos sols
- > Privilégiez le mulching pour enrichir le sol

Plus d'informations sur toulouse-metropole.fr/missions/dechets/compostage



2 Les déchets de jardin peuvent également être déposés en déchèterie



Jours, horaires et conditions d'accès sur toulouse-metropole.fr

3 Présentez-les à la collecte en porte à porte en toute sécurité

Priorité à la santé des agents : la collecte des végétaux n'étant pas mécanisée, elle peut occasionner des traumatismes physiques chez les agents.

Afin de réduire ce risque, veillez à respecter ces quelques règles.

- Le volume total de vos déchets verts ne doit pas dépasser **1 m³** soit l'équivalent de 10 unités de :
 - > fagots ficelés,
 - > poubelles et/ou contenants à poignées **ouverts** d'un poids inférieur à 20 kg.
- Les souches et les troncs sont interdits.
- Vos déchets verts doivent être sortis la veille du jour de collecte.



toulouse
métropole

Rappel de la législation contre les nuisances dues aux pigeons



L'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales donne compétence aux maires pour lutter, au titre de la police de la salubrité publique, contre les nuisances liées aux proliférations de pigeons des villes.

Il peut donc faire appliquer les prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental de Haute-Garonne, à savoir notamment :

- l'article 26 qui interdit d'élever et d'entretenir dans les habitations, leurs dépendances, leurs abords et les locaux communs, des animaux dont le nombre pourrait porter atteinte à la salubrité des habitations. Il est ainsi interdit d'attirer systématiquement ou habituellement les pigeons quand cette pratique est cause d'insalubrité ou porte atteinte au voisinage ;
- l'article 120 qui interdit le jet et le dépôt de graines ou nourriture aux pigeons dans les lieux publics et dans les cours, voies privées ou parties d'immeuble quand cette pratique constitue une gêne pour le voisinage ou est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.

En cas de problème avec les pigeons sauvages vivant en zone urbaine, il convient donc de contacter la mairie pour que soit envisagé un contrôle des populations : interdiction de nourrissage, fermeture des lieux de dortoir ou de nidification, propreté des zones de déchets.



Piqûre de rappel sur les moustiques tigres !

Parmi les différents types de moustiques, l'*Aedes albopictus* est de loin le plus connu de tous sous le nom de « moustique tigre ». Facilement repérable par sa toute petite taille (environ 5 mm), sa couleur noire avec des rayures blanches sur le corps et les pattes, il vit et pique le jour et en soirée, mais ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir. Actifs dès le printemps et jusqu'en novembre, les moustiques tigres sont apparus en 2004 en France, en 2012 dans notre région et sévissent sur l'ensemble du territoire. Ils peuvent

dans certaines conditions très particulières transmettre la dengue, le zika et le chikungunya.

Trois de ses caractéristiques en font des insectes particulièrement nuisibles pour les humains. Tout d'abord, ils se développent et vivent près de nos maisons car ils y trouvent de la nourriture pour leurs œufs mais aussi des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes et à l'ombre des arbres. Ensuite, ils sont prolifiques avec 200 œufs par ponte et une croissance à taille adulte en 1 à 2 semaines. Enfin, ils se déplacent dans un rayon de 30 à 150 mètres maximum autour de leur gîte. Les moustiques tigres qui vous piquent sont donc nés chez vous ! Une seule solution pour prévenir leur prolifération : se doter d'équipements pour les éliminer et adoptez de bons réflexes. On vous explique tout !



Franc succès pour les pièges à moustiques de la municipalité

L'an dernier, la municipalité avait proposé aux bauzifontins l'acquisition de pièges à moustiques pour l'extérieur et l'intérieur, de fabrication allemande et entièrement biologiques. Face au succès rencontré, elle a décidé pour 2021 de renouveler l'opération avec ces mêmes appareils en distribuant fin mars dans toutes les boîtes aux lettres un prospectus de commande.

Cette campagne a connu un franc succès avec près de 100 pièges commandés, soit + 20 % de demandes par rapport à l'an passé !

Pour rappel, la commune a pu proposer ce matériel à prix coûtant et à un tarif compétitif au regard du prix habituellement constaté dans le commerce (-15 % à -20 %) grâce à un achat groupé et négocié avec le fournisseur. Un avantage supplémentaire que la municipalité a mis au profit de tous.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER POUR ÉLIMINER LES MOUSTIQUES



Éliminer les objets et endroits où l'eau peut stagner : tas de petit débris, encombrants, déchets verts, pneus usagés ...



Changer l'eau des plantes et des fleurs 1 fois par semaine.



Supprimer ou vider régulièrement les soucoupes des pots de fleurs, les pots avec réserve d'eau, remplacer l'eau des vases par du sable humide.



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées.



Couvrir les réservoirs d'eau (arrosiers, bidons d'eau, citernes, bassins, poubelles, seaux, brouettes, pots vides...) avec un voile moustiquaire ou de manière hermétique.



Couvrir ou vider les piscines hors d'usage, évacuer l'eau des bâches, traiter l'eau (galet de chlore...)



Curer siphons des lavabos extérieurs et des fontaines, bondes d'évacuation extérieure, regards, caniveaux avec grille, drainages, gouttières, pompes de relevage ...



Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes :
- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) et entretenir votre jardin.

Focus sur les derniers travaux réalisés

Pour améliorer le quotidien des bauzifontins, la municipalité et les services techniques restent vigilants sur l'anticipation et la planification régulière de travaux sur le domaine public

Travaux de voirie

Dans le cadre des travaux de maintenance des voiries pris en charge par Toulouse Métropole et financés sur le budget annuel alloué à Fonbeauzard, plusieurs opérations de préservation des chaussées ont été réalisées. Dès l'apparition de fissures ou de trous, ces travaux consistent à rattraper et à imperméabiliser le bitume par de l'enrobé projeté. Cette technique permet de ne pas avoir à procéder plus tard à de lourds travaux de réfection de la chaussée, encore plus coûteux pour la collectivité. Ces travaux participent de l'amélioration de la sécurité de circulation des usagers.



Rue des Acacias (photos ci-dessus), rue des Troènes, impasse Molière et rue des Violettes ont fait l'objet de ces travaux de préservation de chaussée ces derniers mois.

Intervention : printemps 2021 - Durée : 2 jours - Emploi : 2 personnes - Coût : 5 000 €

Travaux de sécurité

À la suite de soupçons de trafic de stupéfiants entre la salle des fêtes André Gentillet et le pont de l'Hers, la municipalité a décidé de procéder à la pose de 4 potelets anti-intrusion sur le côté gauche de la salle.

Ce système de protection empêche désormais l'accessibilité des voitures à l'aire gravillonnée située sous le grand pin le long du mur qui, le soir venu, était l'endroit préservé des regards pour les activités de deal.

Durée du chantier : 3h - Emploi : 2 pers. - Coût : 594 €



Travaux d'entretien

À la demande de la municipalité, le service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection des inondations) de Toulouse Métropole a fait effectuer le curage du fossé de décharge du ruisseau de Carles, situé le long du bois de Fonbeauzard. Une opération nécessaire afin de favoriser l'écoulement des eaux empêché par la pousse de végétaux et l'accumulation de terre. Près de 300 tonnes de déchets ont ainsi été évacuées sur les 750 mètres de long du fossé !

En complément, un abaissement de l'enrochement du bout du fossé se déversant dans l'Hers sera prochainement programmé pour accentuer la pente d'écoulement d'eau et éviter toute stagnation.



Derniers travaux route de Fronton avant l'arrivée du nouveau bus Linéo 10



La route de Fronton, pour sa portion comprise entre le rond-point de Raudelauzette à Fonbeauzard jusqu'à la mairie d'Aucamville, a fait l'objet de très importants travaux pendant le dernier semestre de l'année dernière afin de permettre le renouvellement des réseaux humides (eaux potable, usées et pluviales).

Après quelques mois de répit, les travaux vont reprendre sur ce grand axe de circulation, entre le rond-point du Mariel en sortie de Saint Alban/entrée de Fonbeauzard et la rue des écoles à Aucamville. Ils s'inscrivent dans le cadre de la création d'un couloir de bus pour accueillir le futur Linéo 10 (voir ci-contre). Ils concernent l'enfouissement des réseaux d'éclairage, de télécommunication et d'électricité actuellement implantés en aérien. Ils sont pris en charge par Tisséo Collectivités et co-pilotés par Toulouse Métropole et le Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne (SDEHG).

3 tranches de travaux successives

Il est prévu 3 tranches de travaux successives. Ces travaux d'enfouissement et les travaux de Linéo seront coordonnés : ainsi lorsque la première tranche de travaux d'enfouissement des réseaux sera achevée, les travaux de Linéo 10 (voirie) seront engagés, et ainsi de suite sur les deux tranches restantes.

La route de Fronton sera découpée en trois zones de travaux :

- 1ère tranche entre le rond-point du Mariel et le rond point Raudelauzette,
- 2ème tranche entre le rond-point Raudelauzette et l'avenue des pins,
- 3ème tranche entre l'avenue des pins et la rue des écoles à Aucamville.

Le démarrage des travaux d'enfouissement est prévu pour mi-juin 2021 et pour une période de 9 mois environ. Les travaux propres au Linéo 10 sont eux prévus pour une durée d'environ 13 mois à partir de juillet 2021.

Afin de réaliser ces travaux et pour certaines phases d'entre eux, la circulation pourra être alternée occasionnellement sur la route de Fronton. Des interdictions de stationner et des modifications d'accès aux rues adjacentes seront également mises en vigueur,

en fonction des phases de travaux. L'accès aux riverains, aux commerces ainsi qu'aux livraisons sera maintenu autant que possible. Comme pour tout chantier, des gênes momentanées pourront se produire (bruit, poussière) mais tout est mis en œuvre avec les entreprises pour les minimiser. D'avance, la municipalité vous remercie pour votre compréhension.

Toulouse Métropole à votre écoute

C'est Marie-Laure Vrinat, responsable de la Direction Infrastructure Travaux et Énergie au sein de Toulouse Métropole, qui se tiendra à disposition des habitants des communes de Saint-Alban, Fonbeauzard et Aucamville pour donner des informations et recueillir toute leurs observations et suggestions sur le déroulement des travaux. Elle est joignable du lundi au vendredi au 05-81-91-74-14.

Enfin, si en tant que résident de Fonbeauzard, vous aviez le projet de faire intervenir un gestionnaire de réseau (assainissement, eau, gaz, fibre) pour créer ou modifier un branchement, il vous faut prendre contact dès que possible avec ce gestionnaire afin d'anticiper cette intervention.

Linéo en résumé



- Ligne express avec portions en voie propre
- 10.8 km de tracé
- 3.6 km de couloirs de bus dont certains en site propre
- 13 bus articulés à 4 portes aux couleurs gris et argenté
- 1 bus toutes les 9 minutes en moyenne aux heures de pointe
- 7j/7 de 5h15 à 00h30 (1h le week-end)
- 20 000 habitants concernés
- 5 communes desservies: Fenouillet, Saint-Alban, Fonbeauzard, Aucamville et Toulouse métro La Vache
- 25 arrêts de bus
- Mise en service en septembre 2022



Petits scientifiques en herbe et en vacances au Centre de loisirs



Pendant les 15 jours des vacances d'hiver en février dernier, les équipes d'animation et les directrices du Centre de loisirs sans hébergement de Clairefontaine (ALSH) ont accueilli pas moins de 89 enfants.

Le service Enfance a fait preuve d'une grande vigilance pour que ce temps de vacances se déroule du mieux possible. Toujours dans le strict respect des règles sanitaires, les enfants ont été repartis en 4 groupes et ne se sont pas mélangés. Deux ont été constitués pour accueillir les 3 à 5 ans et deux autres pour les 6 à 11 ans. Chaque groupe a pu ainsi évoluer dans son propre espace au sein du Centre de loisirs.

Cette année, c'est le thème de la science qui avait été choisi pour occuper nos chers bambins ! Les petits scientifiques en herbe se sont livrés à de sacrées expériences ... Pour les plus petits, l'activité avait pour thème la « Jungle scientifique », pour les plus grands, ce fut celui des « P'tits chimistes ».

Toutes les animations prévues ont pu être réalisées sans encombre. Il y avait au programme tout un éventail d'animations : des créations, des jeux collectifs de coopération et des interventions extérieures. Ainsi, la société « Ludiscience », qui propose des ateliers de

vulgarisation de la science à de jeunes et moins jeunes publics, a fait découvrir aux enfants la magie des couleurs. L'intervention des « savants fous » a également fait comprendre aux enfants comment se forment les nuages avant la pluie. Fort de tous ces ingrédients, le Centre de loisirs s'est transformé en véritable petit laboratoire. Et pour se relaxer, les plus petits ont pu profiter d'un moment de détente ludique avec un atelier yoga conté et animé par l'association « Minalicha » de l'Union.

Avec un large choix d'activités et un thème porteur de curiosité, ces vacances ont, de l'avis de tous, permis aux enfants accueillis de se changer les idées, de s'émerveiller et de retrouver le sourire.



Aménagement d'une structure modulaire au groupe Buissonnière



Pendant les vacances de printemps, une structure modulaire d'occasion a été installée au groupe scolaire Buissonnière. D'une superficie de 53 m², elle va être aménagée de façon à pouvoir être utilisée comme salle de restauration scolaire et par l'ALAE dès la prochaine rentrée de septembre.

Le service technique municipal œuvre afin de permettre aux enfants et aux agents de profiter de cet aménagement dans les meilleures conditions.

Ça bouge tous les mercredis au Centre de loisirs !



les initier à cette danse au travers des techniques de base et de jeux. Un moment apprécié qui s'est déroulé en extérieur, sous le préau du Centre de loisirs... masqués et à distance !

Les animateurs ont aussi proposé des ateliers graff consacré aux bases du dessin de lettre graffiti, ainsi que des ateliers de beatboxing pour apprendre à faire des sons et de la musique en imitant les instruments uniquement avec la bouche.

Tous les enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés au groupe Buissonnière de Fonbeauzard et inscrits au Centre de loisirs, sont accueillis les mercredis après-midi dans les locaux du Centre. Pour ceux dont les parents travaillent, une navette est mise à leur disposition pour les activités en extérieur (tennis, football...)

L'équipe d'animation encadre un effectif de 37 enfants de moins de 6 ans et de 43 enfants de plus de 6 ans environ. Les enfants se restaurent à l'école Buissonnière, puis sont transportés en bus au Centre de loisirs.

Tous les deux mois, un thème est proposé autour d'activités culturelles et sportives. Les enfants y découvrent des animations collectives et ludiques. Un moment idéal pour eux afin de lier amitié et de partager leurs passions.

En mars et avril dernier, les mercredis ont été consacrés à la culture urbaine et les enfants ont été sensibilisés aux disciplines de la culture hip hop et de son histoire. Un intervenant de l'association toulousaine « L'Danse » a pu



Des panneaux de civisme aux écoles

Suite à des propos incorrects tenus par des adultes devant notre groupe scolaire, l'Association des Parents d'Elèves Buissonnière a réalisé et installé aux portes d'accès du groupe 4 panneaux appelant « à la politesse, au respect et au civisme ».

Les enfants sont influençables et il est important que les adultes montrent l'exemple par des comportements bienveillants et responsables. Merci à l'APE pour cette initiative civique.

Inscription scolaire 2021-2022

Pour inscrire vos enfants nouveaux élèves ou les réinscrire s'ils étaient déjà scolarisés, contactez le Pôle Education municipal :

- poleeducation-ville-fonbeauzard.fr
- 05 61 37 12 22
- Rue Jean Mermoz, du lundi au vendredi 8h30/12h30 (sans rdv) et 13h30/18h (sur rdv) ou 18h30 le mercredi (sur rdv).

BON A SAVOIR



Horaires d'été du Centre de loisirs

Cet été, le Centre de loisirs et le Multi-accueil seront ouverts :

- du 7 au 30 Juillet
- du 23 au 27 Août
- aux horaires habituels

Fermeture des 2 structures les 30 et 31 Août pour préparation de la rentrée scolaire.



Portraits de présidents d'association

Entamée dans le précédent numéro de l'Echo de Fonbeauzard, nous poursuivons notre rubrique consacrée à la mise en lumière des associations communales et de leurs président-e-s bénévoles.



INTERVIEW DE JEAN-LOUIS BIGOT Président de l'AMAP « Aux petits oignons »

Jean Louis Bigot, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

J'ai 55 ans, je suis marié et papa de deux ados garçon et fille, respectivement de 17 et 15 ans. Je suis cadre dans l'aéronautique et j'habite Fonbeauzard. J'aime les choses simples et, sans dire qu'elles sont des passions, la musique et spécialement le hard rock, mais aussi les voitures américaines que j'apprécie depuis mon expatriation aux USA entre 2015 et 2019. Évidemment j'affectionne la bonne cuisine à base de produits sains, locaux et goûteux.

Expliquez-nous ce qu'est l'AMAP « Aux petits oignons » ?

L'AMAP signifie « Association pour le maintien de l'agriculture paysanne ». C'est un engagement associatif et citoyen qui contribue au maintien de cette agriculture de proximité, par la contribution des adhérents. Si un producteur s'engage dans une démarche de production bio ou raisonnée, nous lui garantissons un revenu direct en finançant par avance sa production qu'il nous livrera sous forme de paniers suivant un calendrier établi. Une vingtaine d'adhérents composent notre AMAP « Aux petits oignons » qui fonctionne avec trois producteurs de légumes, fromages et lait de chèvre, et plus récemment, un producteur de viande de porc noir de Bigorre. Les distributions varient d'hebdomadaire à mensuelle et

trimestrielle, mais toujours au même endroit, sur le parking de l'espace André Gentillet à Fonbeauzard.

Quels sont les contributions ou contraintes des producteurs ?

Adhérer à l'AMAP est un engagement pris d'avance en terme de financement des paniers, pour lequel l'adhérent est aussi solidaire des aléas de productions, météo, légumes saisonniers, etc. Sur un autre plan, le bénévolat est aussi un point important de l'adhésion pour des aides ponctuelles chez le producteur en cas de besoin ou assurer une distribution une fois de temps en temps.

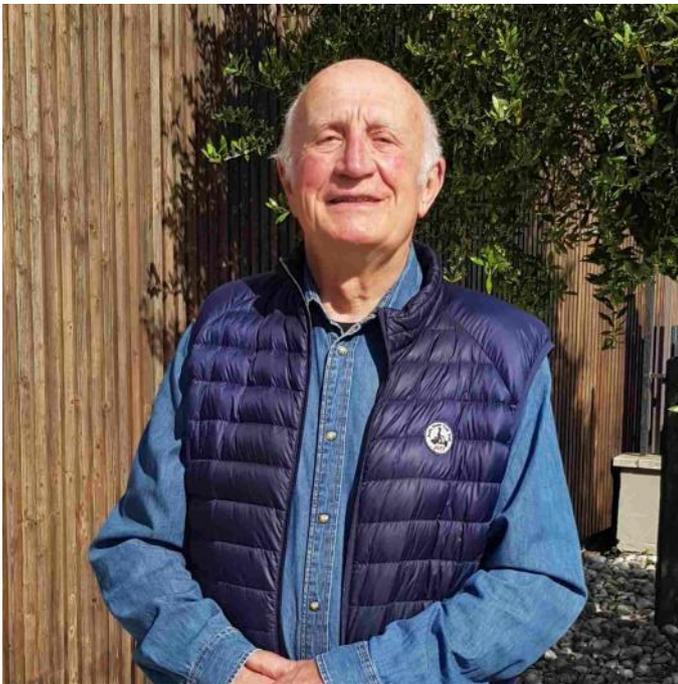
Qu'espérez-vous pour votre association dans un proche avenir ?

Dans un premier temps, pouvoir rapidement trouver un remplaçant pour notre producteur de légumes qui a choisi de ne pas poursuivre dans la voie de l'AMAP. Nous avons contracté en fin d'année dernière avec notre producteur de porc noir, ce qui est un succès pour nous.

Au-delà de ce premier objectif, pouvoir pérenniser le nombre d'adhérents. Cela serait une marque de reconnaissance pour nos producteurs et pour notre association.

Pouvoir enfin ajouter un producteur d'œuf et un de pain et farine serait un plus mais...chaque chose en son temps !





INTERVIEW DE JEAN NIGRIS Président de Fonbo Rando

Jean Nigris, pouvez vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis né à Toulouse il y a 87 ans. J'habite chemin des Bourdettes à Fonbeauzard, juste en face de la mairie. Dans mon ancienne activité professionnelle, j'avais une société S.A. NIGRIS qui fournissait du matériel pour des cuisines professionnelles. Depuis 2013, je suis président de l'association Fonbo Rando.

Justement, parlez-nous de Fonbo Rando !

Fonbo Rando a été créée en 2009 et Bernard Crayssac en fut le premier président.

Avec actuellement 63 adhérents, notre association a connu une baisse logique suite au Covid.

Nous avons 4 animateurs diplômés, chargés d'encadrer les sorties qui se font en trois groupes de différents niveaux. Elles ont lieu le jeudi.

Comment se déroulait une randonnée type avant la crise du Covid-19 ?

Je précise tout d'abord que les différents groupes sont systématiquement encadrés par des animateurs. Le premier groupe faisait des circuits dans un périmètre d'environ 10 kilomètres autour de Fonbeauzard, sans besoin d'inscription préalable, et partait le jeudi matin du parking devant la salle des fêtes Gentillet. Les deuxième et troisième groupes partaient eux pour des randonnées bien plus loin, plus longues, plus difficiles, sur des chemins variés et après s'être inscrits au préalable pour des questions logistiques.

Des randonnées sur plusieurs jours sont également organisées. La dernière randonnée a eu lieu durant 4 jours à Gavarnie dans les Hautes-Pyrénées en septembre 2019 et a réuni 18 participants. Celle de 2020 était prévue sur 5 jours en Dordogne mais a dû être annulée en raison de la crise sanitaire. Annulation également pour celle de 2021, qui devait se faire sur 5 jours dans les Gorges de la Jonte, au sud du Massif central.

Dans le cadre des restrictions du Covid, avez-vous pu quand même organiser des randonnées ?

Jusqu'à il y a quelques semaines, les sorties se faisaient dans une limite de déplacement d'un rayon de 10 kilomètres dans la région toulousaine (Blagnac, Gagnac...). Et seulement avec le premier groupe. Les différentes sorties se faisaient dans le respect des jauges imposées, à savoir un maximum de 6 personnes par groupe.

Pour votre association, qu'espérez-vous pour l'avenir ?

Notre problème actuellement est le recrutement d'animateurs bénévoles. Fonbo Rando assure si besoin leur formation, mais il y a peu de personnes candidates et disponibles. Je profite donc de l'Echo de Fonbeauzard pour faire appel aux volontaires tentés de vivre cette expérience collective !

Pour le fonctionnement de Fonbo Rando, je souhaite que la municipalité continue de nous aider comme elle le fait depuis tant d'années, et je l'en remercie au nom de tous les adhérents.



Forum des Associations 2021 : à vos agendas !



En raison du Covid-19, la période 2020-2021 restera pour tous un long et difficile moment, sur bien des aspects. Nos associations n'ont bien sûr pas échappé à la règle entre, pour les unes, un arrêt total des activités et pour les autres, des restrictions sanitaires drastiques.

Mais à l'heure où se mettent progressivement en place les conditions d'une reprise de la vie « normale », la municipalité de Fonbeauzard a tenu à donner au tissu associatif la possibilité de tenir son grand rendez-vous annuel : le Forum des Associations. Une autre manière de réitérer son soutien indéfectible aux bénévoles associatifs pour leur participation avec investissement, dévouement et abnégation à la vie de la commune.

Véritable coup d'envoi de la saison sportive et associative, le Forum aura lieu le samedi 4 septembre 2021, de 10h à 17h.

Fort du succès de la formule initiée l'an passé qui a permis le maintien du Forum dans le respect des distanciations et gestes barrière de rigueur, celui de 2021 se tiendra à nouveau sous le préau de Clairefontaine, situé entre le boulodrome Gil Périé et le Centre de loisirs et du Multi-Accueil la Petite enfance. Si le temps le permet, bien évidemment !

Moment unique, ce Forum sera l'occasion de découvrir ou redécouvrir nos nombreuses associations, sources du dynamisme et de l'énergie de notre commune. Mais si les associations sportives et culturelles seront encore une fois bien représentées, d'autres seront aussi mises en lumière dans les domaines des loisirs, de l'éducation, de l'humanitaire et de la solidarité. Témoins à elles toutes, si besoin était, de l'étendue de la richesse associative de Fonbeauzard.

Réservez votre journée du 4 septembre et venez-vous renseigner sur les différents stands : les membres associatifs vous y expliqueront toutes les activités proposées, pour tous les goûts et tous les âges.

L'esprit convivial, amical et solidaire qui symbolise tant le mouvement associatif bauzifontin va revenir ... Après la pluie, le soleil !

Le complexe sportif de l'Hersain se prépare à rouvrir !



Le Syndicat Intercommunal de l'Hersain Bocage réunit les six communes d'Aucamville, Castelginest, Fenouillet, Fonbeauzard, Lespinasse et Saint Alban.

C'est lui qui gère le complexe sportif de l'Hersain qui s'étend sur une vingtaine d'hectares et propose divers équipements sportifs : une piscine couverte de 25 x 13 mètres (ouverte aux écoles, collèges, associations et individuels), quatre courts de tennis, un parcours santé de 2,3 km avec une fontaine et des bancs, une zone de fitness, une aire de jeux pour enfants, une salle de réunion, un atelier et des vestiaires.

A moins d'un kilomètre de la mairie de Fonbeauzard, ce vaste espace de loisirs permet de faire du sport, marcher, courir, amener les enfants aux jeux, ou simplement se reposer.

Pour 2021, les délégués des six communes ont décidé d'une nouvelle grille tarifaire pour la piscine. L'objectif est d'être en parfaite concordance avec les différentes catégories sociales actuelles qui la fréquentent : enfants, étudiants, seniors, demandeurs d'emploi, habitants des communes membres du syndicat et habitants des communes non membres. Le site internet de Fonbeauzard et celui en construction de l'Hersain (qui sera mis en place avant l'été) vous tiendront informés des nouveaux tarifs en vigueur.

A l'heure où nous mettons sous presse ce numéro de l'Echo de Fonbeauzard, la piscine est fermée pour raisons sanitaires, mais toutes les équipes se préparent à une réouverture espérons-le prochaine.

De nombreux projets sont encore dans les cartons : tournoi de football, tournoi de tennis, cross inter-collèges, grand fête du complexe de loisirs, adhésion d'une nouvelle commune au Syndicat ...



Après plus d'un an d'interruption, la vie culturelle va pouvoir reprendre même si nous avons été contraints de renoncer à quelques-uns de nos rendez-vous emblématiques comme Des livres émoi, le Festival de guitare, Fonbojeux ou la Fête de la musique. Tenant compte des exigences sanitaires du moment, la Commission culture, avec l'aide de Toulouse Métropole, vous a concocté quelques rendez-vous à découvrir dans notre agenda culturel. Nous comptons sur votre présence à ces manifestations entièrement gratuites pour soutenir notre reprise culturelle « en douceur » !

AGENDA CULTUREL

JUIN 2021

La Beauté des Gestes

Fonbeauzard accueille ce spectacle de danse contemporaine en extérieur dans lequel des sportifs amateurs de Seilh, Gratentour et Fonbeauzard sublimeront les gestes propres à leur sport, en musique et encadrés par les professionnels de la compagnie « Juste Ici ». *La Beauté des Gestes* est lauréat de l'appel à projet culture 2019 de Toulouse Métropole.

L'originalité de cet événement chorégraphique tient en l'utilisation d'infrastructures sportives ou de loisirs comme scène d'expression culturelle. Entre danse contemporaine et pratique sportive amateur, ce spectacle trouve aussi son originalité créatrice dans les mouvements effectués par les sportifs et les amateurs dans leurs pratiques de loisirs. *La Beauté des Gestes* est une sorte d'anti-compétition poétique où les mouvements sont ralentis, dépouillés, les podiums écrasés et où le groupe, à l'unisson, développe des paysages en mouvement.



Dirigée par la metteuse en scène et chorégraphe Audrey Gary, « Juste Ici » s'intéresse aux groupes sociaux et à leurs dynamiques. Avec *La Beauté des Gestes*, elle nous livre un spectacle où participent des sportifs de tous niveaux, de tous âges et de toutes pratiques. Dans le cadre de sa dynamique d'infusion, l'Usine (CNAREP de Tournefeuille) et le groupe musical ELBE se sont associés au projet artistique porté par la compagnie « Juste Ici ».

- **A retenir** : samedi 19 juin - 19 heures (arrivée 30 mn avant) - Terrain d'entraînement de football à Fonbeauzard
Réservation obligatoire dans la limite des places disponibles : compagniejustici@gmail.com
(en précisant nom, prénom, nombres de places)

JUILLET 2021

Partir en livre

Pour la 5ème année, Toulouse Métropole est partenaire de l'opération nationale « Partir en Livre » qui a lieu du 28 juin au 19 juillet 2021 sur le thème « Mers et Merveilles ». Cette initiative du Centre National du Livre (CNL) vise à promouvoir le livre et la lecture auprès des jeunes, en favorisant principalement les actions délocalisées des bibliothèques et toutes les initiatives pouvant contribuer à atteindre cet objectif.

La Commission culture et le service enfance-jeunesse de Fonbeauzard s'inscrivent pleinement dans cette démarche en faisant bénéficier le centre de loisirs de notre commune de 2 animations financées par Toulouse Métropole et choisies par les co-responsables de la structure. Ces animations ont été sélectionnées par le « Festival du Livre Jeunesse d'Occitanie » qui intervient auprès des écoles tous les ans au mois de janvier, permettant ainsi une continuité dans l'apprentissage pour nos chères têtes blondes.



A retenir :

- **Jeudi 8 juillet - matin - ouvert aux plus grands** : atelier d'initiation à la BD animé par Cédric Asna alias Ced. Ced est un artiste toulousain aux multiples facettes : improvisation, dessin, bd, graphisme, comics, ciné, écrire, plein de trucs. Plus de détails sur l'artiste : <http://ceduniverse.blogspot.com/>
- **Mardi 13 juillet - matin - ouvert aux plus petits** : animation de « lectures magiques et ensorcelées » proposée par « Mon Petit Muséum », la structure enfance du Muséum de Toulouse. Animée par Cécile Donavy et Eva Beguet, cette animation consiste en une approche multi-sensorielle des différentes disciplines caractéristiques des collections d'un muséum d'histoire naturelle : zoologie, botanique, ethnologie, minéralogie, préhistoire et paléontologie.

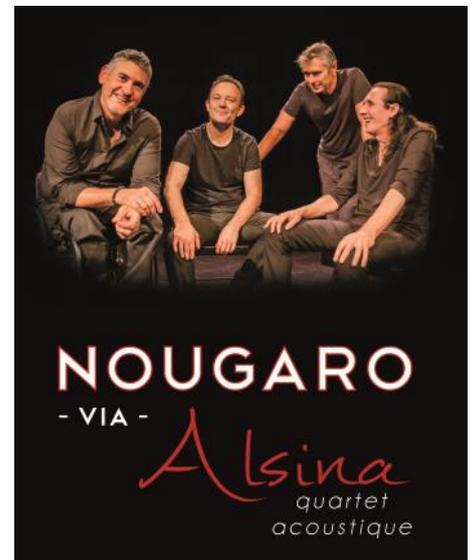
Hommage à Claude Nougaro

Fonbeauzard rend hommage au plus célèbre des auteurs-compositeurs-interprètes toulousains au travers d'une expo photos, d'un concert et d'animations jeune public. A vivre et à découvrir sans modération !

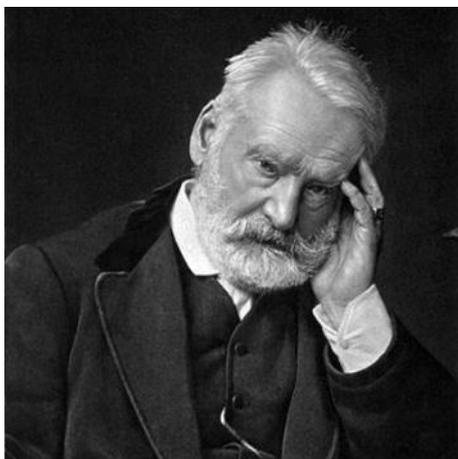
A retenir :

- ▶ **J 7 octobre et V 8 octobre au Collège des Violettes / L 18 & M 19 octobre - au groupe scolaire Buissonnière :** ateliers d'écriture musicalité sur les mots de Nougaro, animés par Jean-Marie Alsina et réservés aux élèves.
- ▶ **Du L. 25 octobre au S. 6 novembre - Mairie de Fonbeauzard :** expo photos
- ▶ **Samedi 6 novembre - 20 heures - Salle André Gentillet - concert gratuit :** concert acoustique « Nougaro via Alsina » par le Quartet Alsina conduit par Jean-Marie Alsina (chant-guitare), Laurent Becq (accordéon), Pascal Rollando (percussions) et Serge Lopez (guitare), avec le soutien de l'association Claude Nougaro.

De sa voix grave et puissante, l'auteur-compositeur-interprète porte et transmet au public sa passion Nougaro. Alsina nous embarque dans l'univers du chanteur et nous invite au bord de la locomotive « Le Nougaro Express » à suivre l'itinéraire tracé par l'artiste : L'amour sorcier, Brésilien, L'irlandaise, Paris Mai, Ile de Ré, Ô Toulouse, Le chant du désert... Ce spectacle est un voyage, chaque chanson une destination et le témoignage d'une belle histoire. « La première fois que j'ai entendu Claude Nougaro, j'ai été transporté par son univers, sa voix, ses mots, sa puissance » confie Alsina. On ne s'explique pas pourquoi un artiste vous touche, vous donne de l'émotion mais la sensation est tellement forte qu'on ne peut pas s'empêcher de la partager » .



Prix littéraire Victor Hugo : à vos plumes !



Comme tous les ans, la mairie de Fonbeauzard organise son prix littéraire Victor Hugo réservé... à tous !

Découvrez les 3 sujets 2021 :

- « Créer une histoire à partir des mots suivants: algorithme, arbre, divine, dromadaire, espace, montagne, nuage, paillettes, sardine et valise. »
- « Nous étions 15 volontaires, pendant 40 jours, à 800m sous terre. Quelle aventure. »
- « J'ai croisé Victor Hugo et je lui ai donné ma définition de l'art. »

Bibliothèque Métropolitaine numérique



La BM numérique de Toulouse Métropole offre un accès gratuit, libre et illimité à tous les abonnés des 54 bibliothèques des communes membres de la Métropole.

Des milliers de titres de presse nationaux et internationaux, e-books, revues spécialisées, encyclopédie, films documentaires, contenus musicaux, vidéos pédagogiques d'autoformation, sont accessibles 7j/7, 24h/24, depuis chez soi et en mobilité !

Inscription à l'atelier d'écriture de Fonbeauzard



Pour apprendre à manier notre belle langue française et progresser dans cet exercice, rejoignez l'atelier d'écriture de Sylvette Labat (formée chez Aleph-écriture) et apprenez à écrire de façon ludique !

10 séances de 2 h
Un mardi par mois en mairie
De septembre 2021 à juin 2022
1 séance gratuite + 10€/ séance
Renseignements : 06 50 36 10 04
sylabat@gmail.com



Les tondeuses, c'est rasant ... surtout en dehors des horaires !

**RESPECTONS LES HORAIRES
D'UTILISATION DES OUTILS DE
JARDINAGE ET DE BRICOLAGE**

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h / 15h-19h

Dimanche/Jours fériés : 10h-12h / 16h-18h

Application de l'arrêté préfectoral du 23/07/1996 sur la lutte contre les bruits de voisinage. Tout contrevenant s'expose à une amende de 450€.